

Aujourd'hui:
15 à 20cm de neige, venteux
Minimum -9° Maximum -1°
Demain: nuageux, neige occasionnelle
DETAILS CAHIER SPORTS

Aujourd'hui

A5 CHÔMEURS

La détérioration du marché du travail a fait plus de 40000 nouveaux chômeurs dans la région de Montréal-Laval en 1992, trois fois plus que pour l'ensemble du Québec.

B5 MÉDICAMENTS

Les prix de 60 p. cent des médicaments les plus courants au Canada excèdent ceux de sept autres pays industrialisés, et 24 p. cent d'entre eux sont les plus chers au monde.

C1 ALUMINERIES

Selon Lise Bacon, il suffirait que le prix de l'aluminium double pour convertir en gains les pertes énormes que les alumineries québécoises font encourir à Hydro-Québec.

D1 NEW YORK

Le week-end de Pâques approche, et de nombreux Québécois se rendront à New York à cette occasion. Notre cahier *Sortir* vous propose trois audacieux itinéraires.

E1 BOSNIE

Les bousculades désespérées provoquées par l'évacuation par l'ONU de quelque 2000 civils de l'enclave musulmane de Srebrenica, dans l'est de la Bosnie, font six morts.

Sommaire

Annonces classées	
immobilier.....	D14 à D16, E2
merchandises.....	E2-E3
emplois.....	E3
automobiles.....	E3 à E5
propositions d'affaires.....	C2
Arts et spectacles	
informations.....	D7 à D13
cine-horaire.....	D10-D11
tele-horaire.....	D8
television.....	D8
Bandes dessinées.....	
Bridge.....	E4
Décès.....	E3
Economie.....	E6
Éditorial.....	C1 à C9
Étés-vous observateur?.....	B2
Feuilleton.....	D14
Horoscope.....	D15
Le monde.....	D16
Loteries — résultats.....	E1, E5, E8
Mots croisés.....	A7
Mot mystère.....	E2
Quoi faire.....	E3
Sortir.....	D6
	D1 à D5

Le groupe paramilitaire Q-37 menaçait d'assassiner Ryan

Les dessous de l'enquête sur l'Ordre du temple solaire

MARTIN PELCHAT et RICHARD HÉTU

L'opération policière qui a abouti, le 8 mars, à l'arrestation pour complot de trafic d'armes d'un courtier d'assurances de Granby et d'un cadre d'Hydro-Québec avait pour but initial de neutraliser une organisation paramilitaire, appelée Q-37, qui menaçait d'assassiner le ministre

de la Sécurité publique, Claude Ryan, et de «faire sauter» des réserves indiennes.

La Sûreté du Québec, a appris *La Presse*, a déclenché son enquête après qu'un individu prénommé André eut téléphoné à quatre députés de l'Assemblée nationale, le 23 novembre dernier, pour leur annoncer l'existence d'un groupe de 37 membres, Q-37 (pour Québec-37), et dénoncer les «politiques de Claude Ryan en faveur

des Peaux-Rouges». Il accusait le ministre de «favoritisme» envers les autochtones.

Au cours de l'une de ces conversations, l'individu a affirmé qu'il donnait au ministre Ryan un délai de 90 jours, soit jusqu'à la fin février, pour «régler la situation». Selon lui, le gouvernement en place ne répondait pas aux aspirations du groupe Q-37. «La province est en faillite à cause des politiques de Claude Ryan

en faveur des Peaux-Rouges», aurait-il ajouté.

«Après cette date, le ministre Ryan sera tué et des réserves vont sauter», aurait-il aussi déclaré, selon les explications fournies par l'enquêteur Daniel Bélaïr, de la SQ, dans un document déposé au Palais de justice de Montréal que *La Presse* a pu consulter.

L'auteur de l'appel aurait ensuite avisé son interlocuteur que

les membres du groupe Q-37 étaient «sérieux» et «prêts à tout». Au cours d'un autre appel, cet homme a affirmé que les 37 membres étaient «prêts à donner leur vie» pour leur cause.

C'est d'abord au bureau de Granby du député de Shefford, Roger Paré, que l'homme s'est manifesté. Le même jour, en déclarant la même identité et en

VOIR Q-37 EN A 2

Nouvelles Frontières abandonne Nationair

RICHARD DUPAUL et MAURICE JANNARD

Nationair en arrache. Pendant que le transporteur n'a toujours pas l'autorisation formelle de se rendre au Mexique en fin de semaine, son plus gros client pour l'été, le voyageur Nouvelles Frontières, lui tourne le dos et choisit d'autres transporteurs.

Nouvelles Frontières Canada, une filiale de la multinationale française Nouvelles Frontières International, doit dévoiler ce matin en conférence de presse son programme de vols pour la prochaine année. Or, selon des sources bien informées, le nom de Nationair n'y figure pas même si la société aérienne disait encore hier poursuivre les discussions avec «NF».

Nouvelles Frontières Canada, qui est associé au transporteur de Mirabel depuis ses débuts, représente un marché de 110000 sièges pour Nationair en été seulement, soit l'équivalent d'un chiffre d'affaires de 50 millions.

Le directeur du marketing de Nouvelles Frontières, M. Christian Guillet, n'a pas voulu dévoiler les projets de sa firme, mais il a affirmé que Nationair souffrait actuellement d'un «problème d'image».

Trois compagnies approchées

Nouvelles Frontières, qui offre 15 destinations européennes et cinq destinations nord-américaines, a approché trois compagnies pour remplacer Nationair, soit Canada 3000, Air Royal et Air Transat. Des discussions étaient toujours en cours hier après-midi.

Selon une bonne source, Air Royal, une petite compagnie dirigée par M. Michel Leblanc, l'expatré de Québécois et d'Intair, relègue le marché des destinations-soleil de Nouvelles Frontières.

Air Royal exploite trois Boeing 727 (187 passagers) à rayon d'action limité. Mais la société a fait une demande aux autorités pour obtenir des appa-

VOIR NATIONAIR EN A 2

■ Qui est Nouvelles Frontières. Page C 2



INVINCIBLES AU FORUM

Mats Sundin a obtenu un but et trois passes et Scott Young a marqué deux fois dans une victoire de 6-2 des Nordiques aux dépens du Canadien, hier soir au Forum. John LeClair a réussi les deux buts des perdants. C'était la troisième victoire en autant de matches des Nordiques au Forum, qui raffent ainsi les honneurs de leur série annuelle contre le Canadien avec une fiche de quatre victoires et trois défaites. À lire dans le cahier Sports

PHOTO DENIS COURVILLE / LA PRESSE

Faible rendement de 4,5 % pour la Caisse en 1992

Elle se défend d'avoir fait avorter l'entente Univa-Blackstone

MIVILLE TREMBLAY

En 1992, la Caisse de dépôt et placement du Québec a obtenu un faible rendement de 4,5 p. cent, que son président du conseil et chef de la direction Jean-Claude Delorme qualifie malgré tout de «satisfaisant». La Caisse avait réalisé un rendement de 17,2 p. cent en 1991.

La performance de 1992 a été expliquée hier en conférence de presse par le mauvais comportement de la bourse et les misères du secteur immobilier.

En fin d'année, la valeur marchande du portefeuille géré par la Caisse s'établissait à 41,3 milliards, comparativement à 41,1 milliards l'année précédente. La Caisse en a tiré des revenus nets de 2,9 milliards, en baisse de 22 p. cent par rapport aux 3,7 milliards de 1991.

Univa

La rencontre avec la presse a surtout porté sur le dossier Univa où, pour la pre-

mière fois, la direction de la Caisse y est allée de ses commentaires. Jusqu'ici, la Caisse s'était contentée de faire connaître ses positions par le biais de communiqués et par l'entremise de son service d'affaires publiques.

Hier, M. Delorme a soutenu que la Caisse «n'a pas fait avorter la proposition de Blackstone portant sur le rachat d'Univa, la société mère de Provigo».

Il a renvoyé les journalistes à la lettre de la banque d'affaires américaine dans laquelle celle-ci justifiait le retrait de sa proposition par un endettement plus élevé que prévu et une incertitude quant à la légalité de la transaction.

En ce moment, affirme M. Delorme, «on poursuit l'examen du dossier dans un esprit constructif. Des discussions ont cours avec les autres actionnaires partenaires d'Univa, dont Unigesco.»

Elles «ont lieu dans un esprit serein et

VOIR CAISSE EN A 2

■ La Caisse en 92: de faibles résultats en termes absolus, et médiocres en termes relatifs. Page C 1

Ryan accueille froidement l'avis du Conseil de la langue

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le gouvernement Bourassa a accueilli hier avec beaucoup de circonspection l'avis du Conseil de la langue du Québec, qui recommande de permettre l'affichage extérieur en anglais aux petits commerces seulement.

Avant d'accepter la distinction entre les commerces propriétés de personnes «physiques et morales» proposée par le Conseil, le gouvernement voudra y penser à deux fois; cette thèse aura besoin d'être étayée beaucoup plus fortement, a tranché hier le ministre Claude Ryan, en indiquant déjà qu'il demanderait de nouveaux avis juridiques sur les conclusions de cet organisme.

Pour le Conseil de la langue, en limitant l'affichage extérieur en anglais aux commerces à propriétaires «indépendants» — individus ou familles avec un seul établissement —, le gouvernement n'aurait pas à invoquer de nouveau la clause dérogatoire, le «nonobstant», qui soulève toujours une vive controverse dans la communauté anglophone.

Comme il l'avait fait en décembre dernier, M. Ryan soutient toujours que le

gouvernement souhaite éviter le nonobstant, mais évite de dire s'il croit que la chose sera possible.

Même s'il reste une part de «pari» dans l'hypothèse du Conseil, l'évolution récente des décisions de la Cour suprême permet de croire que cette solution aurait de bonnes probabilités de décision favorable, soutient de son côté le président du Conseil, Pierre Étienne Laporte. Il reconnaît toutefois — un constat appuyé par un sondage CROP — que les Québécois restent bien perplexes quant à l'opportunité de relancer le débat linguistique.

M. Ryan a soutenu que la thèse du conseil «a besoin d'être étayée beaucoup plus fortement pour remporter l'adhésion». Cette proposition demeure à son avis une opinion qui, bien qu'unanimement appuyée par les membres, devra être examinée sous l'angle de l'applicabilité.

Il ne réfute d'ailleurs pas le reportage de *La Presse* qui révélait, hier, que lors d'une rencontre avec un groupe de députés et d'employés politiques, le ministre s'était montré favorable au statu quo en matière d'affichage extérieur. «Je n'ai pas

VOIR LANGUE EN A 2

■ Les réactions en page B 1

LE MUSEE DE L'HUMOUR OUVRE SES PORTES

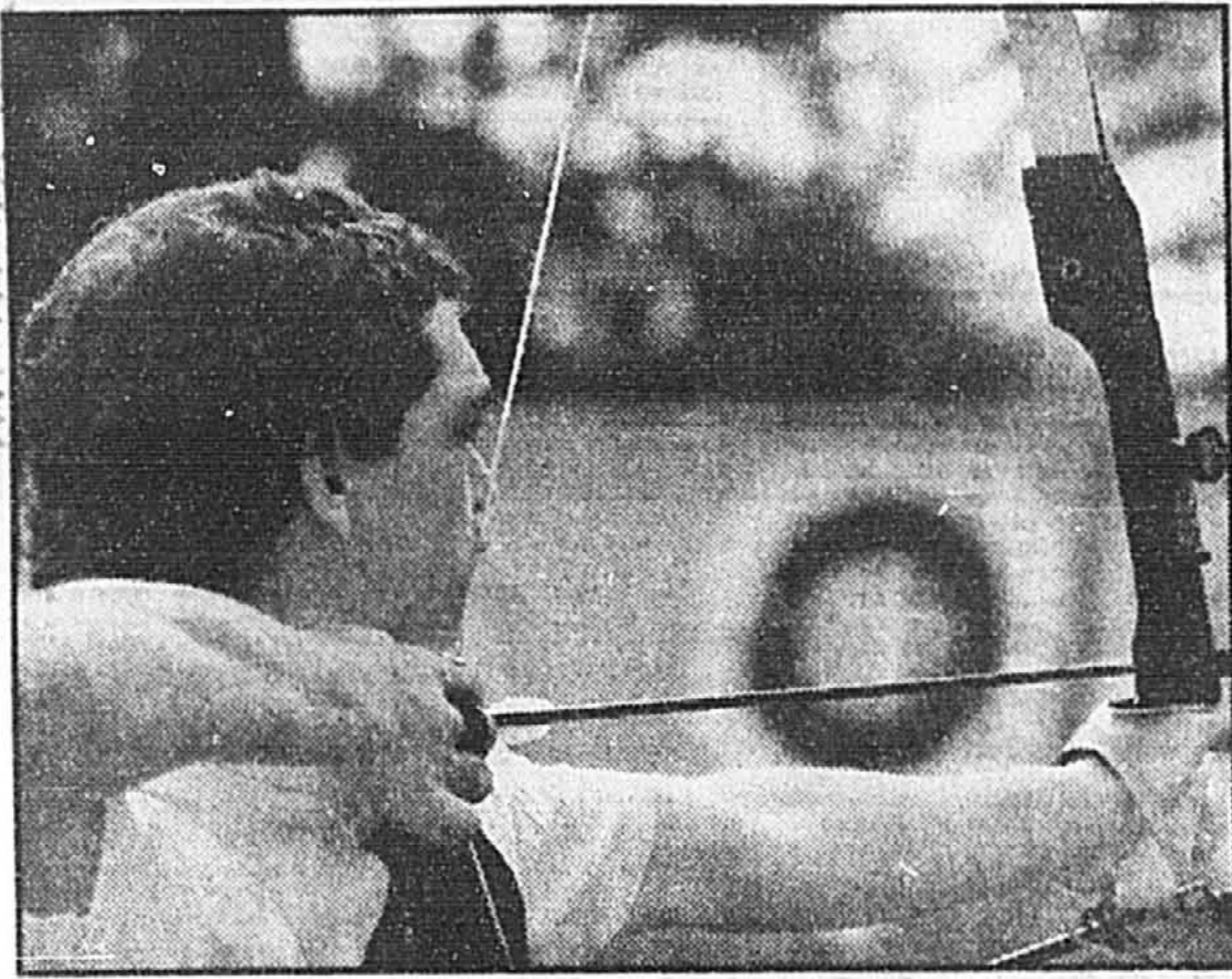
SI VOUS VOULEZ VOIR DES PERSONNALITES DU MONDE POLITIQUE, C'EST LA PLACE, ILS Y SONT COMME DES POISSONS DANS L'EAU

LABOURSE HARFANG DES NEIGES prend son envol



Pour chaque litre de vin Harfang des Neiges vendu, 2¢ seront remis à la Fédération québécoise de la faune. Pour de plus amples renseignements, communiquez au 1 (514) 271-2487 ou 1 (514) 271-2488.

Demain dans La Presse



WEEK-END SPORTIF

Tout sur le tir à l'arc

Le tir à l'arc connaît une nouvelle vogue, tant chez les adeptes du plein air qu'auprès des chasseurs. Le journaliste Gilles Bourcier propose demain un reportage sur cette activité dans WEEK-END SPORTIF. A ne pas manquer, de même que les choix des chroniqueurs de sport pour les actifs et les sédentaires lors du prochain week-end.

Collectes de sang

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

- à Montréal : Centre des donneurs de sang, 2991 est, rue Sherbrooke, Centre commercial Maisonneuve (métro Préfontaine), de 9 h à 20 h ;
- à Montréal : organisée par le CLSC du Plateau Mont-Royal, en collaboration avec le Club Optimiste et la SIDAC, CLSC du Plateau Mont-Royal, 4689, avenue Papineau, de 10 h à 16 h ;

- à Montréal : hôpital Saint-Luc, auditorium, 1112, rue Sanguinet (angle boul. René-Lévesque), de 9 h 30 à 16 h 30 ;
- à Pointe-aux-Trembles : clinique du président de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer, salle ronde sainte Germaine Cousin (face au centre administratif Jérôme-Le Royer), 550, 53^e Avenue de 14 h à 20 h ;
- à Hudson : école Saint-Thomas, cafétéria, 395, chemin Principal, de 14 h 30 à 20 h 30.

Encore une tempête!

Mère Nature a un curieux sens de l'humour. Une tempête de neige un premier avril, faut le faire.

La grande Dame incontinent nous offrira vraisemblablement, aujourd'hui, entre 15 et 25 centimètres de flocons blancs. Ceux qui avaient rangé pelles et bottes de caoutchouc en espérant que les printemps était bel et bien arrivé au pays, devront donc s'armer de patience.

Les averses de neige devaient commencer à minuit et s'intensifier durant la nuit. Les météorologues d'Environnement Canada prévoient aujourd'hui de la poudre, avec des vents du nord-ouest soufflant jusqu'à 60 km/h. Le mercure devrait osciller autour de moins un degré. La neige pourrait-elle alors se transformer en pluie? « Il n'y aura pas de pluie; ce sera peut-être de la neige mouillée, mais ce sera de la

neige quand même », a expliqué Denis Besner, d'Environnement Canada.

Quand la rumeur d'une nouvelle tempête a commencé à circuler, hier, tout le monde pensait qu'il s'agissait d'un poisson d'avril, mais la menace était sérieuse.

Enfin, la tempête ne fera pas que des malheureux. Le ministère des Transports a déjà annoncé qu'il renouvelait pour quelques jours encore les contrats d'entretien des routes et autoroutes, octroyés à des entreprises privées, contrats qui devaient normalement prendre fin à minuit, hier soir. Le même scénario se produira à la Ville de Montréal : les cols bleus vont sans doute pouvoir se payer du bon temps, encore une fois, avec les heures de travail supplémentaire occasionnées par le mauvais temps.

Des jours toujours plus longs

Reuter
LONDRES

Nous ne nous en apercevons peut-être pas, mais les jours s'allongent continuellement.

Après avoir examiné d'anciennes données babyloniennes et chinoises, deux astronomes britanniques ont conclu que la vitesse de rotation de la Terre ralentissait graduellement depuis 2700 ans.

« Il y a 60 millions d'années, les

jours auraient eu un quart d'heure de moins qu'aujourd'hui », précise Leslie Morrison, un astronome de l'Observatoire royal de Greenwich, qui, avec son collègue Richard Stephenson, de l'Université de Durham, dans le nord de l'Angleterre, estime que les jours gagnent 1,7 milliseconde tous les 100 ans.

Selon les deux chercheurs, les marées provoquées par la Lune et le soleil tendent, par un effet de friction tant dans les océans que sur la terre ferme, à ralentir la vitesse de rotation de la Terre.

Tirage d'hier
Le Lotto 6/49 6 20 24 29 32 42 (17)
E-X-T-R-A 4 5 3 4 6 9

La quotidienne à trois chiffres **417**
Tirage d'hier à quatre chiffres **4816**

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		Commandes ou corrections	285-7111
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. © Courrier de la deuxième classe — Enregistrement : numéro 1400 — Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



CODE DU JOUR

13-4

JEUDI
1er AVRIL 1993

SUITE DE LA UNE

Q-37

Le groupe paramilitaire Q-37 menaçait d'assassiner Ryan

tenant des propos semblables, il a aussi appelé la députée de Windsor, Carmen Juneau, et réitéré son ultimatum de 90 jours et ses menaces contre M. Ryan.

Selon le document de la SQ, des appels similaires ont aussi été reçus le même jour au bureau de Cowansville du ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, de même qu'à celui d'Alma, au Lac Saint-Jean, du député Jacques Brassard.

Le 10 décembre, en avant-midi, un autre appel téléphonique semblable fut reçu au bureau du député Paré. Deux heures plus tard, le même André appelle au bureau de Cowansville du ministre Paradis et informe l'attachée politique du ministre qu'il aurait aimé offrir ses vœux aux ministres Paradis, Rémillard, Elkas et Robert Bourassa.

L'affaire a été prise très au sérieux par la Sûreté du Québec. Un budget extraordinaire de milliers d'heures supplémentaires a été débloqué, pour procéder notamment à de l'écoute électronique et des filatures.

Le 2 février, un policier de la Sûreté est avisé par un informateur qu'un homme est à la recherche d'un revolver avec silencieux, « qui peut atteindre une cible à environ 35 pieds ». « L'arme doit se dissimuler facilement sur la

personne d'un homme d'affaires », aurait expliqué en substance cet homme à l'informateur.

L'homme aurait dit par la suite que « lui et son groupe sont pour la paix, mais qu'ils sont conscients qu'il y a de la violence et que parfois c'est le moyen d'atteindre son but », mentionne-t-on dans le document de la SQ.

L'homme aurait ensuite expliqué que son groupe était constitué de 37 personnes prêtes à « agir » et que « s'il trouvait une arme avec silencieux, son organisation aurait l'argent pour l'acheter ».

Le 15 février, les enquêteurs de la police ont obtenu du tribunal l'autorisation de placer sous écoute les conversations de cet homme. Le 26 février, le tribunal leur accordait la permission de placer également sous écoute cinq autres personnes, dont une femme.

Le 22 février, selon le document déposé au Palais de justice, le premier homme aurait affirmé au cours d'une conversation téléphonique que deux armes avaient déjà été « données » à deux autres personnes. L'homme affirme avoir besoin d'autres armes « d'ici à mercredi ».

Au cours de conversations ultérieures, les policiers remarquent que les interlocuteurs ont parfois recours à un code. Selon le décodage réalisé par la police, il est toujours question d'achat d'armes.

Le 28 février, le premier homme aurait parlé de son organisa-

tion à l'informateur et l'aurait décrite comme « extrêmement sérieuse, avec un code d'éthique et d'honneur ». Il se serait lui-même qualifié d'« extrémiste ». Il aurait enfin affirmé vouloir « une cinquantaine de balles ».

La Sûreté n'a finalement porté aucune accusation concernant les menaces formulées par « André » au nom du groupe Q-37. Malgré les efforts déployés par ses enquêteurs, elle n'a pas réussi à faire la preuve qu'un attentat politique se préparait. Des perquisitions effectuées le 8 mars n'ont permis de trouver aucune cache d'armes, ni aucun indice de projet criminel.

L'enquête a tout de même mené à l'arrestation, le 8 mars, de deux hommes, soit Herman Delorme, 45 ans, un courtier en assurances de Granby, et Jean-Pierre Vinet, 54 ans, chef de projet à Hydro-Québec. Ils ont été accusés de complot pour le trafic d'armes prohibées.

Un mandat d'arrêt sous le même chef d'accusation a également été émis contre Luc Joutet, un homéopathe européen de 45 ans ami de Vinet et Delorme. Aucun des trois hommes n'a pu être relié à un quelconque projet d'attentat.

Selon les explications fournies par le porte-parole de la SQ lors de l'arrestation de Vinet et Delorme, les armes prohibées devaient présument servir à protéger les membres d'une « secte », l'« Ordre du temple solaire, contre l'apocalypse prévue sous peu ».

Delorme, Vinet et Joutet ont déjà été associés à l'Ordre du temple solaire (OTS), une organisation orientée vers la recherche spirituelle. Mais selon les leaders de l'OTS, Joutet avait été écarté de en 1990 et Vinet l'avait quitté en février 1992. Delorme en aurait été radié en janvier dernier, après deux ans sans s'être impliqué.

En 1991, les trois hommes ont été associés dans une autre organisation à saveur ésotérique, soit l'Académie pour la recherche et la connaissance des hautes sciences (ARCHS), qui aurait cependant mis fin à ses activités au printemps 1992.

Les leaders de l'OTS, de même que d'anciens administrateurs de l'ARCHS, affirment que ces organisations n'ont jamais été impliquées dans quelque projet violent que ce soit.

L'arrestation de Jean-Pierre Vinet et certaines révélations de médias sur la présence de groupes ésotériques comme l'OTS et l'ARCHS au sein d'Hydro-Québec ont néanmoins forcé la société d'Etat à déclencher une enquête interne.

La responsable de cette enquête, la vérificatrice générale d'Hydro, Rollande Montsion, a remis hier un rapport préliminaire au président du conseil d'administration, Richard Drouin. Ce dernier pourrait faire une déclaration publique aujourd'hui ou demain à ce sujet. □

LANGUE

Ryan accueille froidement l'avis du Conseil de la langue

à commenter ce qui se dit dans des réunions privées... Tout ce que je peux émettre comme opinion au stade actuel est de nature exploratoire, a cependant dit M. Ryan. Mon esprit n'est pas arrêté pour le moment sur quelque scénario que ce soit.

L'avis unanime de 60 pages rendu public hier par le Conseil de la langue ne comportait guère de surprises par rapport aux fuites publiées par La Presse depuis deux mois. Sur l'affichage, l'organisme appuie la distinction qu'il souhaite faire sur un avis juridique du constitutionnaliste José Woehrling. Québec pourrait plaider que l'interdiction d'utiliser l'anglais à l'extérieur pour les « personnes morales », les compagnies, constitue une limite raisonnable à la liberté d'expression, soutient-on. Les commerces propriétés d'individus ou de familles — incorporés ou non — auraient le droit d'utiliser une autre langue que le français à l'extérieur, à condition que la langue de la majorité demeure nettement prédominante selon la règle des « deux pour un », propose le Conseil.



Claude Ryan

PHOTO CP

Quelle que soit la nature de la propriété, les commerces pourraient utiliser l'anglais à l'intérieur pour des informations de direction, ou pour des produits étroitement associés à une communauté linguistique, explique M. Laporte.

Comme le rapportait La Presse,

le Conseil préconise le statu quo en matière d'accès au réseau scolaire anglophone et ne propose pas d'étendre les obligations sur la langue de travail aux entreprises de moins de 50 employés. Le retrait du statut bilingue d'une ville par l'Office devrait être soumis à un délai de cinq ans.

Des ajustements

En réponse à une question sur l'affichage, le ministre Ryan souligne qu'il n'exclut pas la possibilité que le gouvernement y aille d'un référendé à la Cour d'appel du Québec. Certains spécialistes relèvent que la loi 178 n'a jamais été soumise aux tribunaux et qu'en tablant sur l'évolution du droit, Québec pourrait éviter les dédales juridiques que lui propose le Conseil en soumettant la loi actuelle ou une nouvelle législation s'en inspirant à l'étude du tribunal.

Dans une brève déclaration écrite, M. Ryan souligne aussi toutefois qu'en matière d'affichage, l'avis « ouvre des pistes qui pourraient permettre certains ajustements ». « Comme je crois à la nécessité d'un certain nombre d'ajustements dans ce domaine, j'examinerai ces recommandations avec la plus grande attention », soutient le ministre, en

ajoutant qu'il faudra toutefois se pencher « sur l'applicabilité de certaines propositions au plan légal et administratif », ainsi que sur la compatibilité des recommandations du Conseil avec les chartes des droits fédérale et provinciale.

Car en ouvrant la voie à l'utilisation de l'anglais à l'extérieur, le Conseil soutient qu'il faut maintenir la « nette prédominance du français » selon la formule actuellement appliquée pour l'intérieur des établissements — deux fois plus de français que d'anglais. Or, même si c'était son idée en 1988, M. Ryan reconnaît aujourd'hui que de tels barèmes posent des problèmes d'application en ce qu'ils nécessitent des mesures souvent bien arbitraires.

M. Ryan refuse d'élaborer quand on lui souligne que les « ajustements » qu'il évoque laissent entrevoir des modifications bien modestes à la loi. En matière d'admissibilité au réseau scolaire anglophone, les « ajustements » se résument à réévaluer certaines situations marginales — les cas, par exemple, d'étudiants américains qui dans le cadre d'échanges ne peuvent être admis au réseau anglophone parce que leurs parents ne se trouvent pas au Québec. □

NATIONNAIR

Nouvelles Frontières abandonne National

reils long courrier, ce qui lui permettrait de desservir l'Europe cet été.

Pour sa part, la société torontoise Canada 3000 a aussi l'oeil sur les destinations européennes de Nouvelles Frontières. Son directeur du marketing, M. Bradly Rawson, était à Montréal hier pour discuter avec les responsables de « NF », a confirmé une porte-parole, Mme Barbara Rienny.

Il est aussi question que Corsair International, une filiale de Nouvelles Frontières, accapare une partie du marché européen.

Cinq autres grossistes, incluant Tours-Mont-Royal, Solvay et Nolitor, ont déjà indiqué qu'ils ne voulaient plus renouveler leur association avec National à la fin de la présente saison d'hiver, qui prend fin le 15 avril.

Ces mêmes courtiers, qui fournissent plus de la moitié de la clientèle de National, sont à cotteaux tirés avec le transporteur à cause d'une dette impayée de plusieurs millions. Ils réclament aus-

si l'intervention du gouvernement parce qu'ils considèrent que National n'est plus en mesure d'assurer un service adéquat.

Hier en fin de journée, National affirmait n'avoir reçu aucune confirmation officielle des autorités mexicaines lui accordant la permission de desservir à nouveau ce pays, une destination qui représente 40 p. cent du volume d'affaires du transporteur.

Le prochain week-end est particulièrement important pour National puisqu'il devra assurer 40 vols impliquant près de 24 000 passagers. On compte 16 vols pour le Mexique, soit huit départs et huit retours; un aller-retour au Costa Rica, un trajet double pour la République Dominicaine, la Floride, Cuba, la Colombie et Nassau.

Il y aura également un vol vers Bruxelles et un autre sur Manchester. La compagnie craignait d'ailleurs que son appareil ne soit saisi en Angleterre.

Les passagers voyageant avec cette société doivent s'attendre à plusieurs inconvénients, comme l'ont constaté les voyageurs revenant de Cancun en début de semaine.

Comme National ne peut utili-

ser ses appareils au Mexique, le transporteur a dû affréter un avion de la compagnie Taesa et les passagers sont arrivés à Mirabel à 2 h 30 dans la nuit de mardi à mercredi, selon une porte-parole de la société Aéroports de Montréal (ADM). Un retard d'une journée!

La nuit prochaine, deux appareils sont sensés atterrir à Mirabel, un avion en provenance d'Acapulco et un autre venant de Cuba. Aujourd'hui, un vol venant de Bruxelles est aussi attendu à Mirabel.

Le vice-président d'Air Transat, Philippe Sureau, a affirmé qu'il était prêt à prendre la relève au Mexique, mais il veut être assuré d'être payé avant de dépanner les agences de voyage. « On nous a approchés, j'ai des avions, mais c'est une affaire de 50 000 \$ pour envoyer un appareil », a-t-il dit.

ADM retient toujours quatre avions et Nathalie Hamel a déclaré à La Presse que l'organisme négociait avec National pour régler le litige sur le paiement des droits d'atterrissage, une facture qui doit être acquittée mensuellement.

Le vice-président marketing de

National, Henrick Sniecinski, affirme de son côté que tous les employés de la compagnie recevront leur chèque de paie, aujourd'hui.

Par ailleurs, l'Office de la protection du consommateur vient de renouveler le permis d'opération du grossiste en voyages Mirabelle Tours pour un an. Le propriétaire de National, Robert Obadia, détient 65 p. cent des actions de Mirabelle Tours.

National fait néanmoins face à une échéance cruciale aujourd'hui. En vertu de la loi, le transporteur doit fournir un certificat d'assurance pour ses appareils et ses passagers. Sa police d'assurance actuelle, avec la Lloyd's of London, vient à échéance à midi.

Hier, l'Office national des transports attendait toujours une confirmation écrite des assureurs de National. Sans ce document, la loi oblige l'Office à retirer le permis de National, a déclaré à La Presse un porte-parole, M. Pascal Barrette.

National, qui s'est placé sous la protection de la loi sur la faillite le 22 mars, doit plus de 87 millions à quelque 1 000 créanciers. □

CAISSE

Faible rendement de 4,5% pour la Caisse en 1992

constructif (...) et on explore différentes formules avec différentes conclusions », a dit M. Delorme.

La direction de la Caisse n'a pas voulu préciser ces scénarios, mais a placé des balises : « En tant qu'investisseur à long terme, la Caisse entend maintenir son investissement dans Univa », d'affirmer M. Delorme.

La Caisse va-t-elle tout faire pour garder Univa au Québec? « La question ne se pose pas en ce moment », répond M. Delorme. Mais au même moment, M. Guy Savard, président et chef de l'exploitation, faisait signe que oui de la tête.

« Il n'est pas nécessaire d'augmenter le levier financier (l'endettement) de cette entreprise », ajoutera plus tard M. Savard.

Répondant aux critiques qui ont affirmé que l'obstruction de la Caisse nuisait à la réputation de Québec parmi les investisseurs étrangers, M. Delorme a soutenu qu'il s'agissait d'une opinion minoritaire.

« Je tiens à préciser qu'après des consultations et des commentaires que nous avons pu recueillir, le geste de la Caisse a été bien compris dans l'ensemble, et qu'il n'amène pas nos partenaires canadiens ou américains à tirer la conclusion qu'il serait dorénavant difficile de faire des affaires au Québec en compagnie de la Caisse ».

La Caisse a-t-elle fait perdre un profit rapide aux petits porteurs? « Un grand nombre d'entre eux se sont départis de leurs actions, car on a vu au cours des dernières semaines des volumes de transactions particulièrement importants », a répondu M. Delorme.

Bref, dit le président du conseil, « je ne crois pas que la

Caisse ait à éprouver des sentiments de culpabilité à l'endroit de quelque partie que ce soit ».

Selon lui, « on ne peut pas dire que la Caisse a fait autre chose qu'exercer des droits qu'elle avait comme actionnaire qui a des horizons à long terme, et qui considère que son placement dans cette société en particulier peut s'apprécier considérablement ».

Il a rappelé que la relation de la Caisse avec Univa remonte à 1967 et qu'elle y a toujours détenu une position importante, qui a varié de 13 à 30 p. cent.

Au sujet de l'effondrement de Steinberg, M. Savard a dit que la Caisse avait essuyé dans cette affaire une perte d'environ 150 millions répartie sur deux ans. Citant un exemple plus heureux, il a révélé que la Caisse avait au cours de la dernière année réalisé un bénéfice de 138 millions avec Québecor.

Passant en revue les activités de la Caisse, M. Savard a signalé un

apport accru de capitaux dans les régions par l'expansion du réseau de sociétés régionales d'investissement; l'ajout d'un nouveau programme de financement obligatoire destiné aux entreprises québécoises qui ont des besoins de financement de 30 à 125 millions; et l'autorisation d'un nombre record de 32 placements dans des entreprises, pour un total de 334 millions.

Il a également fait état d'un volume inégalé d'opérations sur le marché secondaire des titres obligataires québécois, de la participation de la Caisse au lancement de nouveaux produits dérivés (PEAC et SPEC) à la Bourse de Montréal, et de la création d'un plan d'investissement de 10 millions dans des fonds américains.

Enfin, la Caisse vient de compléter une importante restructuration de ses filiales immobilières, regroupées désormais sous l'entité Groupe immobilier Caisse, GIM. □

... VOIR PAGE E 8

Des Blancs d'Oka descendent dans la rue

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Exaspérés, des Blancs d'Oka ont manifesté dans la rue avec des chevaux hier matin devant le bureau local de Travaux publics Canada, bloquant ainsi la circulation sur cette partie de la 344 située dans le village.

« C'est l'enfer! Nous aussi avons des troubles émotionnels depuis l'été 1990 », scandaient ces gens pendant que quatre chevaux de race se promenaient sur le trottoir et sur le chemin du roi. Une jument tenue par la bride est même entrée dans l'immeuble à la rencontre de Claude Vermette, directeur local de Travaux publics Canada, qui tardait à descendre sur le trottoir. La bête n'a pas dépassé les premières marches de l'escalier.

L'annonce d'une subvention de 1,5 million à la communauté autochtone de Kanesatake pour soigner les problèmes émotionnels attribuables à la crise, a fait déborder le vase. La manifestation avait été organisée par le vétérinaire Réjean Mongeon et sa famille qui ont vendu terres, bâtiments de ferme et maison au gouvernement fédéral. C'est la première fois que des Blancs manifestaient de la sorte.

« Après mille jours (le 5 avril 1993) d'enfer à Kanesatake est-ce trop que de demander un peu de compréhension du gouvernement fédéral! » C'est ce qu'on pouvait lire en tête d'un tract distribué par Andréa Mongeon.

M. Mongeon et les siens doivent quitter le Chemin du Milieu, du quartier Kanesatake, pour le 26 mai. Lors de la signature de l'entente avec Travaux publics Canada, en février, ils ont reçu une avance de 20 000\$. Depuis ce temps, rien.

Les Mongeon ont voulu depuis ce temps se porter acquéreur d'une maison et d'un domaine pour se reloger de même que leurs chevaux. Mais le vendeur veut obtenir une garantie monétaire ou encore avoir le document officiel du gouvernement fédéral disant qu'un montant final sera versé à la famille Mongeon le 26 mai. Mais le gouvernement refuse.



Les chevaux avaient le haut du pavé hier à Oka.

PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

« Le vendeur n'accorde aucune crédibilité au gouvernement fédéral. Je demande que M. Vermette nous donne une lettre de crédit qui nous permettrait de sécuriser le vendeur de notre future ferme. Nous voulons aussi un délai pour nous permettre de déménager notre cheptel », a expliqué M. Mongeon.

Conscient du fait que le cas Mongeon est exceptionnel, M. Vermette a promis de tout mettre en oeuvre pour faire débloquent des fonds ou pour que le vétérinaire ait une lettre officielle.

La présidente locale de l'UPA, Mme Monique Paquette, a souligné que déme-

nager le contenu d'une maison est une chose mais que déménager avec de l'équipement et des chevaux en est une autre.

Les porte-parole des manifestants, Jean Jolicoeur, président de l'Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake (APIK), Michel Beaulne, président de la Chambre de commerce d'Oka, et M. Mongeon, ont posé plusieurs questions à M. Vermette. Celui-ci, en plusieurs occasions, a déclaré qu'il avait reçu un mandat bien précis concernant 106 dossiers et qu'il ne pouvait se prononcer sur les autres sujets, référant les questions au ministère des Affaires in-

diennes. Ovationnés par la poignée de contestataires, MM. Jolicoeur, Beaulne et Mongeon ont fait une sortie contre les gouvernements.

« Les Amérindiens ont toujours le même interlocuteur, le ministère des Affaires indiennes. Avec les Blancs, les gouvernements jouent à la balle. On nous fait promener de ministère en ministère... Le chef de cabinet du premier ministre Bourassa nous a promis qu'une personne nommée par Québec viendrait nous aider dès le début de février. Nous sommes en avril et nous attendons encore. »

Personne ne veut assurer les Dagenais, à Kanesatake

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Michel Dagenais, sa femme Andrée et leur quatre enfants prient très fort pour qu'une compagnie accepte d'assurer leur ferme et leurs biens du rang Sainte-Germaine, dans le quartier Kanesatake de la paroisse d'Oka.

Michel Dagenais, qui exploite une terre avec 65 vaches laitières autrefois sous la responsabilité de son père, a appris la semaine dernière que la division La Québécoise, de la Canassurance (Croix Bleue), ne renouvellera pas sa police qui expirera à la fin de mai prochain.

Mario Dumas, de la compagnie d'assurance, a déclaré hier que Canassurance honorait les contrats d'assurance des résidents du périmètre rouge de Kanesatake, mais qu'à cause des risques, les ententes n'étaient pas renouvelées à leur expiration. « Je comprends que ce n'est pas rose pour ces personnes, mais nous jugeons que les risques sont trop élevés », a expliqué M. Dumas de son bureau de Trois-Rivières.

Depuis ce temps, M. Dagenais a confié à un courtier le soin de lui trouver un autre assureur. Il a parlé à un représentant de Promutuelle qui lui a répondu que la compagnie ne prenait généralement plus d'autres clients dans ce secteur, mais qu'il lui donnerait une réponse lundi. Hier (mercredi) il a parlé au même représentant qui l'a informé que

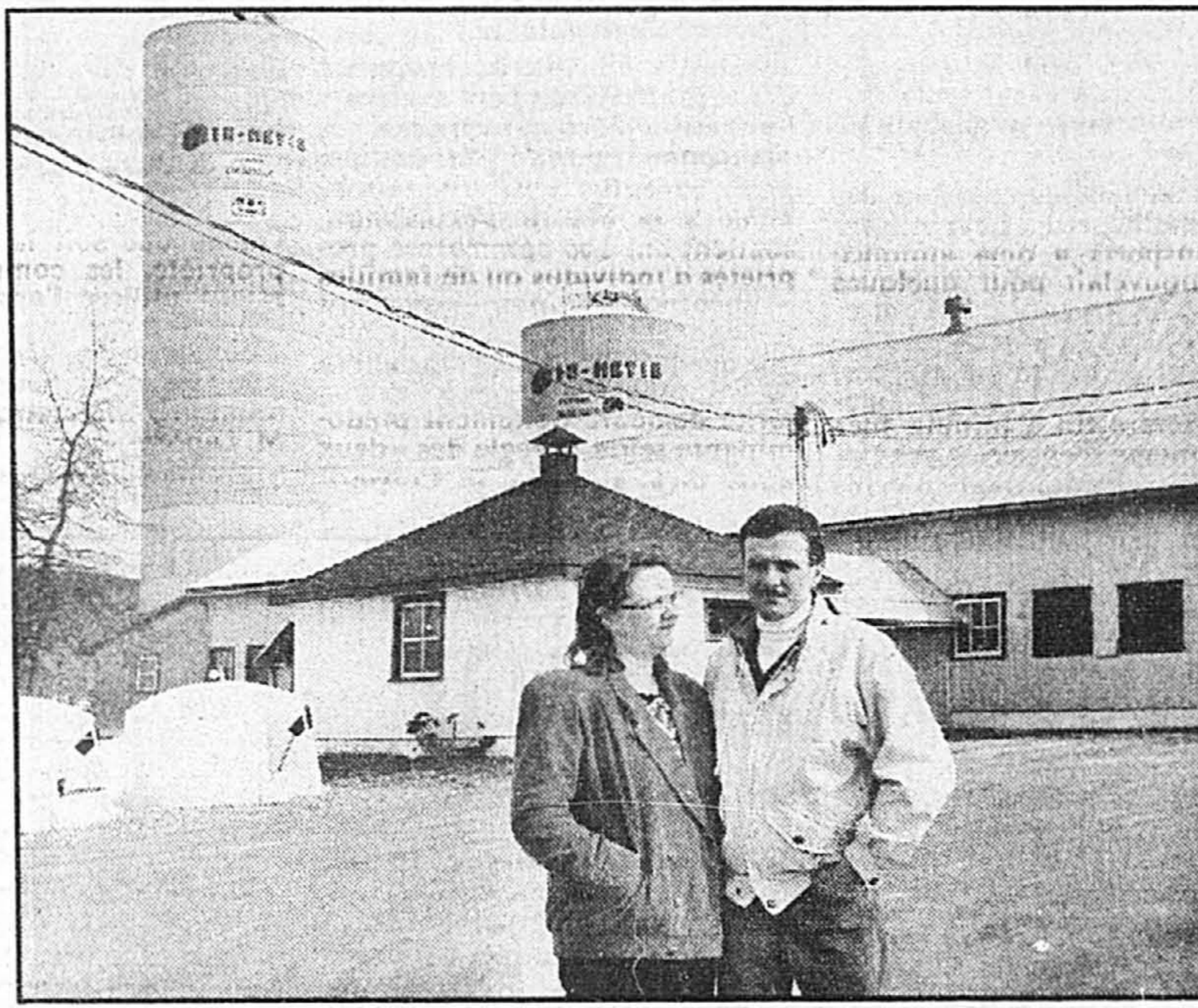
la décision n'était pas encore prise.

André Desjardins, de Promutuelle Deux-Montagnes, a dit à La Presse qu'une décision sera rendue aujourd'hui. « Nous assurons beaucoup de personnes à Oka. Nous gardons nos clients, pour ce qui est des nouveaux, tous les dossiers sont étudiés individuellement. Si la terre de M. Dagenais est comprise dans le périmètre visé par le plan du gouvernement fédéral pour l'achat, il ne sera pas accepté chez nous. Si sa terre n'est pas dans le secteur désigné, il pourrait se joindre à nous », a-t-il précisé.

La terre et les bâtiments de la famille Dagenais sont compris dans le territoire des 106 propriétés que le gouvernement fédéral veut acheter pour les céder ensuite à la communauté autochtone de Kanesatake. Michel et Andrée Dagenais ne sont pas intéressés à vendre. Mais ils appréhendent la venue de nouveaux voisins amérindiens.

« Nous vivons des journées difficiles depuis l'été 1990. Nos enfants, avec tout ce qu'ils voient, vieillissent plus vite que leur âge. Nous avons par contre investi beaucoup sur notre terre qui est à nous », a expliqué Mme Dagenais, dont les enfants sont âgés de neuf, 12, 15 et 18 ans.

Si jamais Michel Dagenais vendait sa terre et ses bâtiments, il partirait avec sa famille, ses bêtes et ses accessoires agricoles pour repartir à neuf ailleurs, peut-être dans la même région.



Michel et Andrée Dagenais.

PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

La Cour d'appel acquitte une femme accusée de tentative de meurtre pour avoir tiré une balle vers son mari

YVES BOISVERT

■ Une femme accusée de tentative de meurtre et qui avait tiré une balle à quelques millimètres de son mari après lui avoir demandé s'il avait fait son testament a été acquittée par la Cour d'appel du Québec, selon qui il serait déraisonnable de conclure qu'elle avait l'intention de le tuer.

Dans un jugement unanime rendu hier, le plus haut tribunal au Québec a même conclu que cette femme devait être acquittée de l'accusation d'avoir « déchargé une arme à feu dans l'intention de blesser ou de mettre la vie en danger ».

Les juges Michel Proulx, André Brossard et Jacques Belisle ont estimé que ces faits permettaient tout au plus de condamner cette femme pour avoir « braqué une arme » sur son mari, et lui ont imposé une peine de trois mois de prison.

Pierrette Fauchon, une infirmière de 47 ans, se querellait depuis trois ans avec son mari, Stewart Gionet, dans leur af-

faire de divorce. Elle était découragée du peu d'argent qu'il consentait à lui verser.

Le 7 décembre 1990, vers 9h, elle se rend au bureau de son mari. Elle se présente à sa secrétaire et se dirige sans attendre dans son bureau. Elle a un revolver de calibre 22 chargé de six balles et une boîte de 43 projectiles.

Elle parle une vingtaine de minutes avec son mari. Elle lui demande si son offre est finale, il répond oui.

— As-tu fait ton testament? lui demande-t-elle encore.

— Non...

Et Fauchon lui tire une balle à la hauteur du coeur. M. Gionet bouge à la dernière seconde et la balle traverse son veston sans le toucher. Gionet réussit ensuite à immobiliser sa femme.

Au procès, Fauchon a dit qu'elle était désespérée et qu'elle voulait « seulement lui faire peur ». Le juge Jean-Pierre Bonin, de la Cour du Québec, qui a entendu son témoignage, trouve son explication « ridicule » et la condamne à deux ans de prison pour tentative de meurtre.

Mais voilà que la Cour d'appel vient de

casser ce jugement. La Cour d'appel rappelle le principe bien établi selon lequel « une cour d'appel ne pourra intervenir (pour casser un jugement) que si une erreur manifeste et dominante a été commise » par le premier juge.

En effet, seul le juge du procès a l'avantage d'entendre et de voir témoigner les témoins. Les cours d'appel, qui peuvent moins bien juger de la crédibilité des témoins puisqu'elles ne les voient pas, auront donc tendance à faire preuve de retenue.

Dans le cas présent, la Cour d'appel estime que le juge Bonin a mal expliqué les motifs de son jugement et qu'il aurait dû avoir un doute raisonnable quant à l'intention de tuer de Fauchon.

Ce qui a bien impressionné les juges, fut le fait que cette femme suivait des cours de tir depuis deux ans, et qu'elle était capable d'atteindre une orange à vingt pieds neuf fois sur dix.

Devant le juge, elle a expliqué qu'elle était à cinq ou six pieds de son mari, et donc que si elle avait « vraiment » voulu le tuer, elle aurait pu le faire facilement.

D'autre part, soulignent les trois juges de la Cour d'appel, elle n'a tiré qu'une seule balle, alors que son chargeur était plein. Elle aurait eu « amplement le temps » de tirer à nouveau, tranche la cour.

Plutôt que de renvoyer le dossier en Cour du Québec, la Cour d'appel a décidé d'acquitter purement et simplement Fauchon. Elle conclut que « la preuve ne permet pas plus d'établir que l'appelante avait l'intention requise » pour être déclarée coupable d'avoir « déchargé son arme à feu dans le but de blesser ou mettre la vie en danger ».

La Cour d'appel la déclare coupable, cependant, d'avoir braqué une arme à feu sur son mari. Comme elle a déjà passé 106 jours en prison, ce sera là sa peine.

Me Gontran Chamard, de la Couronne, est d'avis qu'une personne n'a pas besoin de tirer plus d'une balle pour tenter d'en tuer une autre. Mais il n'a pas l'intention d'en appeler de cette décision de la Cour d'appel, même s'il en fut surpris, parce qu'elle semble « bien fondée » compte tenu de la jurisprudence, a-t-il dit à La Presse.

L'EXPRESS DU MATIN

TRAVAUX DE NUIT

■ Les travaux de remplacement du tablier du pont Champlain, qui ont débuté le 20 septembre 1991, s'intensifieront dans les jours et les mois à venir, puisqu'à compter du lundi 5 avril, les travaux de nuit recommenceront jusqu'en septembre. Des panneaux de signalisation ont été installés dans les voies d'accès au pont Champlain afin d'informer les usagers du nombre de voies fermées et des voies alternatives possibles, si des changements devaient survenir au cours des travaux. L'entrepreneur est responsable de l'enlèvement de la dalle de béton armée existante, située au-dessus du chenal de la Voie maritime, et de son remplacement par un nouveau tablier en acier. Les travaux concernant le remplacement du tablier dans ce secteur seront entièrement complétés cette année. L'installation des panneaux s'effectuera durant la nuit afin que les six voies du pont soient ouvertes à la circulation entre 6h et 19h. Les automobilistes sont priés de noter que quatre voies seront fermées de 19h à 6h, du lundi au jeudi, ce qui laissera une voie ouverte dans chaque direction. Le vendredi, les quatre voies seront fermées à partir de 21h jusqu'à 8h le samedi matin. Le week-end, il est également possible que certaines des voies doivent être fermées.

AGRESSIONS SEXUELLES

■ Les policiers de la Sûreté du Québec, poste de Valleyfield, ont arrêté hier un homme de 40 ans à sa résidence de Léry relativement à des accusations d'agression sexuelle sur des mineurs. Richard Plamondon, professeur dans une école primaire de Beauharnois, a comparu au palais de justice de Valleyfield sous 16 chefs d'accusations, tous relatifs à des agressions sexuelles survenues depuis 1983. Les huit présumées victimes étaient âgées de moins de 12 ans. L'accusé est incarcéré jusqu'à l'enquête sur cautionnement qui a lieu aujourd'hui.

MEURTRE DE LÉO FAUTEUX

■ Les policiers de l'unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec demandent la collaboration du public afin de retracer un véhicule sport de couleur rouge, peut-être de marque Cavalier datant des années 1987 à 1989. On se souviendra que Léo Fauteux, 63 ans, avait été découvert dans son véhicule le 5 mars, vers midi, sur le chemin Côte-des-Anges à Sainte-Scholastique, atteint de deux projectiles. Il est décédé le 9 mars à l'hôpital Sacré-Coeur. La victime aurait été vue le matin du 5 mars, accompagnée d'individus possédant ce genre de véhicule, dans le village de Sainte-Scholastique entre 10h 30 et midi. Toute personne possédant de l'information concernant cet événement ou sur ce véhicule peut communiquer avec la Sûreté du Québec au (514) 598-4043 ou avec le superviseur au (514) 598-4242. Toute information sera traitée de façon confidentielle.

LA BIBLIOTHÈQUE ROUVRE

■ La Bibliothèque centrale de Montréal rouvre ses portes lundi prochain, au 1210, est, Sherbrooke, après avoir été le théâtre de divers travaux de consolidation temporaire de la charpente, rendus nécessaires lors des premiers travaux d'expertise. Elle reformera d'ailleurs ses portes vers la fin de l'été pour une période approximative d'un an, afin de permettre la réalisation, cette fois, de travaux permanents de réfection de la charpente et de restauration générale, évalués à environ trois millions.

TRANSPORT ADAPTÉ

■ La Société de transport de la CUM, qui a reçu tout récemment confirmation de la participation financière du ministère des Transports pour l'exercice budgétaire 1993, a décidé d'abolir, comme elle s'y était engagée, sa liste d'attente qui comptait 1300 noms. L'ensemble des personnes impliquées devraient avoir reçu leur carte d'admission au transport adapté d'ici les dix prochains jours. D'autre part, la STCUM réitère sa volonté de travailler en priorité à l'adaptation du réseau régulier pour faire face à la demande des prochaines années, répondant ainsi aux vœux des associations représentatives des personnes handicapées.

PACKARD BELL

ORDINATEUR 486SX25
LEGEND 730 SUPRÊME
avec MODEM INTÉGRÉ

- 2 Mo disque dur
- 130 Mo mémoire
- Lecteurs 3.5 & 5.25
- Carte SVGA (512k)
- Modem 2400 bauds
- Souris
- Moniteur SVGA

1799\$ (Rég.: 1849)

RABAIS DE **50\$**

AVENTURE
ELECTRONIQUE

MS-DOS 6
6499

NOUVELLEMENT ARRIVÉ!

MISE À JOUR

- Double votre espace de disque!
- Anti-virus
- Gestion automatique de la mémoire
- Récupération de fichiers

PACKARD BELL

LOGICIELS INCLUS

1-2-3 pour Windows
Lotus Write pour Windows

386 SX - 25 MHz
NOTEBOOK

- 4 MO de mémoire
- Disque 120 MO
- Carte fax/modem
- 640 x 480 VGA
- Souris

2499\$

John Cree parlait du sang des Indiens quand il évoquait un bain de sang

ROLLANDE PARENT
Presse Canadienne

Le Mohawk John Cree s'est employé hier à adoucir les déclarations fracassantes qu'il avait faites publiquement dans les jours précédant l'intervention de la Sûreté du Québec (SQ) à Oka, le 11 juillet 1990.

M. Cree était le troisième Mohawk à témoigner devant le coroner Guy Gilbert qui, dans le cadre de son enquête sur la mort du caporal Marcel Lemay, de la SQ, a jusqu'ici entendu 19 non-autochtones.

D'entrée de jeu, M. Cree a insisté sur son rôle de leader spirituel et a récité une prière en mohawk pendant une bonne quinzaine de minutes. Il a ensuite assuré la traduction en anglais.

Confronté à la déclaration faite devant les caméras de télévision voulant qu'un bain de sang était à craindre dans le cas d'une intervention policière, John Cree a prétendu qu'il parlait du sang des Indiens.

«À la lumière de ce qui s'est passé sur d'autres réserves indiennes, par exemple à Restigouche,

j'étais certain que les policiers de la SQ nous battraient, feraient couler notre sang», a-t-il dit.

Il en a profité pour accuser les médias de déformer les propos des autochtones en raison de leur ignorance de leur culture.

L'avocat Richard Masson qui assiste le coroner dans son enquête a alors fait écouter à M. Cree une autre déclaration où il disait que les Mohawks étaient prêts «à recourir à tous les moyens possibles» si les policiers venaient pour démanteler les barricades mises en place par les Mohawks.

M. Cree a assuré qu'il réferait à des discussions, des négociations mais sûrement pas à l'utilisation d'armes.

Le leader spirituel a également tenté de minimiser les propos qui lui sont attribués et qui se retrouvent à l'endos d'un livre publié après le 11 juillet, où il dit que «la guerre va continuer».

Il a soutenu que cela voulait dire que la bataille allait continuer pour la reconquête du territoire.

«Je voulais dire que je continuerais à me battre pour les droits de mon peuple», a-t-il affirmé.



John Cree

«Étiez-vous en guerre le 11 juillet», lui a demandé Me Masson. «Non» a répondu le leader spirituel.

Comme le 10 juillet 1990 il avait congé et ne travaillait pas à l'aéroport de Dorval, John Cree a dormi à la belle étoile à proximité de la barricade.

Il n'a pas vu de Mohawks armés dans les bois, ni le lendemain dans les heures qui ont précédé l'intervention policière.

Lors de la fusillade, il a bien entendu des coups de feu isolés, puis une rafale, mais ne peut dire la provenance des tirs.

De même, il assure ne pas avoir vu les sacs de sable placés devant des arbres coupés.

Quand Me Masson lui montre la scène qui a d'ailleurs été télédiffusée, John Cree déclare: «Je ne peux nier que je les vois. Mais je ne connais pas leur utilisation».

Interrogé sur une séance de négociations dans le Longhouse à laquelle assistaient des élus municipaux et des représentants gouvernementaux, John Cree affirme qu'aucun participant mohawk ne portait de masques, d'armes.

Me Masson a alors exhibé une photo où le témoin se tient dans la porte du Longhouse et laisse passer un homme masqué descendant les marches.

Il affirme qu'il vient de refuser l'entrée à cet homme masqué et que celui-ci s'éloigne.

M. Cree a parsemé son témoignage de professions de foi pacifiques.

«Nous ne croyons pas que la violence constitue une solution. Nous sommes plus avancés que vous (les non-autochtones) à cet égard», a-t-il dit en regardant les avocats de la SQ, des officiers supérieurs et des policiers syndiqués de ce corps policier.

Il a fait valoir que les Européens à leur arrivée au pays avaient «violé les femmes autochtones», toujours en regardant en direction des avocats.

Le coroner Guy Gilbert a suivi la scène sans broncher.

Aujourd'hui, 23e journée d'auditions, le Mohawk Clarence Simon, grand chef du Conseil de bande de Kanesatake en 1989 et 1990 poursuivra son témoignage.

Kanesatake: impasse entre le conseil de bande et Ottawa

Lise Bourgault dénonce «l'entêtement du chef Peltier»

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

C'est l'impasse dans les négociations entre le gouvernement fédéral et le conseil de bande de Kanesatake pour le transfert des propriétés achetées ou en voie d'être acquises de propriétaires blancs d'Oka.

Dans le but de créer une assise territoriale pour la communauté autochtone, Ottawa a présenté des offres d'achats pour 106 propriétés situées au nord de la route 344. Jusqu'à présent, 61 dossiers ont été complétés et des offres d'achat ont été acceptées dans 20 autres cas.

Ottawa entend céder ces propriétés au conseil de bande de Kanesatake pour répondre aux besoins en logements de la communauté mais aussi pour réduire le morcellement du territoire occupé par les autochtones. Mais les négociations sont rompues depuis décembre dernier.

La position fédérale consiste à négocier dans un premier temps le transfert de ces propriétés, indépendamment du statut final du territoire revendiqué par le conseil de bande. Le chef Jerry Peltier veut pour sa part négocier en même temps la revendication du conseil de bande sur la seigneurie des Deux-Montagnes.

«Tant que l'attitude du gouvernement fédéral ne changera pas, nous ne nous présenterons pas à la table des négociations», a déclaré à La Presse le chef Jerry Peltier qui entend faire valoir des droits ancestraux sur un territoire qui s'étend à Mirabel. Des droits que les tribunaux n'ont pas reconnus par le passé.

Chantage

Le ministre d'État aux Affaires indiennes, Pierre H. Vincent, ne veut pas commenter le dossier, «pour ne pas nuire aux pourparlers», dit-il. Mais certaines sources à Ottawa reprochent au conseil de bande d'utiliser le transfert de propriétés comme moyen de chantage auprès des autorités fédérales.

Ottawa pourrait ainsi se retrouver sous peu avec 106 propriétés inoccupées pour lesquelles il doit verser les taxes foncières à la municipalité. Une situation potentiellement gênante à quelques mois des élections.

Pour dénouer l'impasse et forcer le conseil de bande à reprendre les négociations, le député



Jerry Peltier, chef du conseil de bande de Kanesatake.



Lise Bourgault, député conservateur d'Argenteuil aux Communes.

conservateur d'Argenteuil, Lise Bourgault, a demandé hier aux ministres Pierre H. Vincent et Elmer MacKay (Travaux publics) de retenir les fonds versés aux Mohawks de Kanesatake pour les programmes reliés au logement. Ces fonds administrés par la SCHL étaient de 414600\$ pour l'exercice 1991-92.

«Il est temps que le gouvernement fédéral affiche le leadership nécessaire pour résoudre ce problème qui perdure depuis bientôt trois ans, dit-elle. Sinon, rien ne sera réglé. Il y a des autochtones qui ont besoin de logements mais qui en sont privés par l'entêtement du chef Peltier», a soutenu le député d'Argenteuil qui a exprimé ses vœux par lettre aux ministres Vincent et MacKay.

Selon Mme Bourgault, l'impasse dans les négociations sur le transfert des 106 propriétés retardé par ailleurs le traitement du dossier des propriétaires situés au sud de la route 344, communément appelés les «oubliés d'Oka». Ces propriétaires, regroupés sous l'Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake, craignent d'être enclavés. Mais pour Ottawa, leurs propriétés ne peuvent servir d'assise territoriale aux Mohawks de Kanesatake.

La grogne s'installe de plus en

plus dans le caucus des députés conservateurs du Québec en regard du traitement du dossier de Kanesatake et d'Oka par le gouvernement. Hier, c'était au tour du député de Beauharnois-Salaberry, Jean-Guy Hudon, de critiquer la subvention de 1,5 million versée au conseil de bande de Kanesatake pour le traitement des traumatismes causés par la crise de 1990.

«Je ne m'oppose pas à la subvention. Mais je trouve que le gouvernement invoque très vite son rôle de fiduciaire pour justifier des subventions. Ce que je souhaite, c'est que les communautés autochtones soient redevables des sommes qui leur sont versées pour que l'on sache comment elles sont utilisées», dit-il.

Dans un rapport annuel, le vérificateur général Denis Desautels affirmait que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas de contrôle sur l'utilisation des crédits administrés directement par les conseils de bande. «On ne sait pas toujours si ses budgets sont utilisés au fins prévues», écrivait-il.

Pas moins de 72 p. cent du budget du ministère destiné à la prestation de services, soit environ 1,9 milliard, est administré directement par les conseils de bande.

ENTRÉE GRATUITE LE VENDREDI

MICRO EXPO '93

2, 3, et 4 AVRIL 2^e année

AFFAIRES, ÉDUCATION, MAISON

- Toutes les grandes marques • 65 Expositants
- Démonstrations multi-média et musique MIDI
- Venez voir les nouveaux Macs de microvry et
- Table de consultation gratuite

Vendredi 10 h à 21 h
Sam/Dim 10 h à 18 h
Place Bonaventure
Hall Sud, Montréal

Veste Choix et Qualité!

Meilleurs Prix!

Ateliers et Démonstrations Gratuits

GAGNEZ Un ASI@ 9000 386 DX33

Le Salon de l'Ordinateur pour Tous

ADMISSION INDIVIDUELLE \$6 AVEC CE COUPON MICRO EXPO '93 Taxes incluses

ENTRÉE GRATUITE LE VENDREDI avec votre carte d'affaires et ce coupon

2, 3 et 4 avril 1993 • Vendredi 10 h à 21 h • Samedi/Dimanche 10 h à 18 h • Place Bonaventure

Quel bon vent vous amène si tôt à Chicago?

Air Canada vous offre un premier départ quotidien dès 7 h 29. De plus, jusqu'au 30 juin, voyagez en classe Affaires et ne payez que le plein tarif économique.

Partez tôt pour la ville des vents! Air Canada vous offre un nouvel horaire à destination de Chicago: deux vols quotidiens sans escale, dont le premier dès 7 h 29 et le second à 16 h. Autre avantage, profitez de tout le confort de la classe Affaires et ne payez que le plein tarif économique. Du 2 avril au 30 juin, un aller simple en classe Affaires ne coûte que 288\$. Mieux encore, jusqu'au 30 juin, vous accumulez le triple du millage Aéroplan™ sur chaque vol à destination de Chicago. Soyez dans le vent et découvrez une autre raison pour laquelle plus de Canadiens choisissent Air Canada.



Air Canada

Montréal-Laval: 40 000 nouveaux chômeurs en 1992

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Les travailleurs du secteur industriel de la grande région Montréal-Laval ont été cruellement touchés par la récession en 1992. Des pans complets du monde industriel sont tombés. Près de 40 000 nouveaux chômeurs, soit trois fois plus que dans l'ensemble du Québec. Le taux de chômage pour la région de Montréal et de Laval est en effet passé de 13,3 p. cent en 1991 à un record de 14 p. cent l'an dernier.

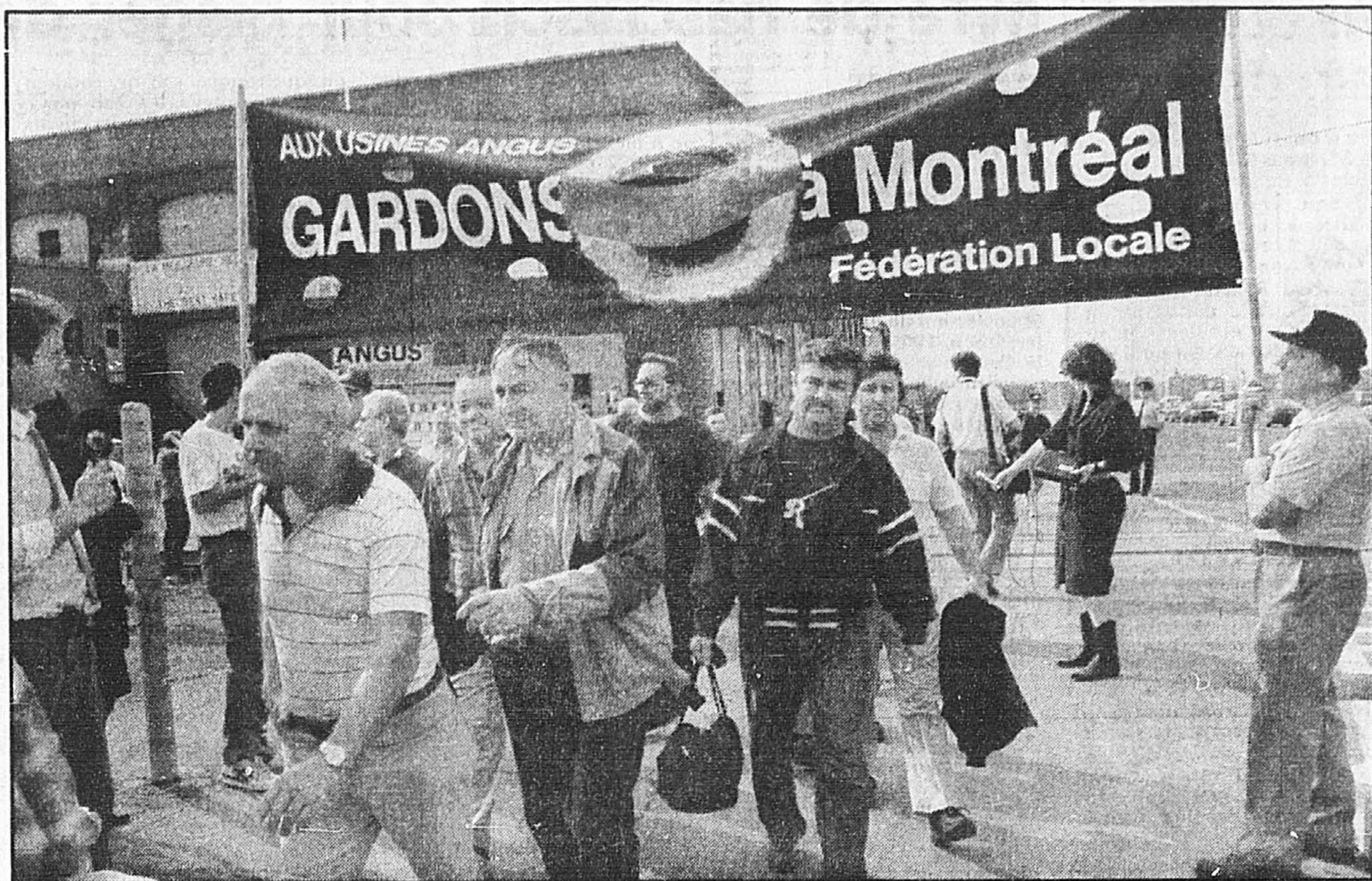
C'est ce qui ressort d'une analyse très exhaustive que vient de publier le ministère de l'Industrie et du Commerce, sous le titre *Le secteur manufacturier et le commerce au Québec en 1992*.

La détérioration du marché du travail n'est pas seulement conjoncturelle, nous apprend le document. La reconversion de la structure industrielle en cours, notamment sur le territoire de Montréal, continue d'influer sensiblement sur l'évolution de l'emploi. Ainsi, la part de l'emploi manufacturier dans l'ensemble des activités est passée de 24 p. cent qu'elle était en 1989, à seulement 19 p. cent l'an dernier.

Les forces du marché sont vives, analysent les experts du ministère de l'Industrie et du Commerce, ce qui amène les entreprises à se retirer du marché ou à s'adapter aux nouvelles exigences. Dans un cas comme dans l'autre, le résultat est cependant le même: des pertes d'emplois.

Concrètement, voici des exemples d'entreprises qui ont soit fermé leurs portes ou procédé à des rationalisations importantes.

- Sidbec-Dosco: 140 pertes d'emplois
- Les entreprises Angus: perte de 950 emplois
- Jenkins Canada: perte de 230 emplois



Les entreprises Angus: 950 emplois perdus.

PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, La Presse

- Aliments Meaple Leaf: perte de 425 emplois
- Vapor Canada: perte de 100 emplois
- Philips: perte de 480 emplois
- Northern Telecom: perte de 132 emplois

Ces importantes compressions, croit le ministère, marquent cependant le début d'une ère de

modernisation des entreprises de Montréal particulièrement et de Laval. Ainsi, les dépenses d'immobilisations en matière de machinerie et d'équipement, en 1992, surpassent dans la métropole tout ce qui se fait ailleurs au Québec. Les progressions de Montréal et de Laval, à ces chapitres, sont de 15,9 p. cent et 19,1 p. cent pour le secteur de la fabrication, alors qu'au Québec, elles ne

sont que de 9,5 p. cent et de 9,6 p. cent.

Laval serait cependant moins touchée par le phénomène des pertes d'emplois. Les caractéristiques socio-économiques de même que le tissu industriel, largement concentré dans l'industrie pharmaceutique, permettent d'affirmer que Laval enregistre un taux de chômage nettement inférieur à celui de Montréal. Selon les es-

timations d'Emploi et Immigration Canada, l'écart serait d'environ quatre points de pourcentage.

La construction

L'industrie de la construction connaît également un creux de vague significatif. Les heures travaillées reculent de 25 p. cent par rapport à la même période de l'année précédente à Montréal et à Laval.

La fin des travaux de génie et l'achèvement de plusieurs chantiers de construction dans les secteurs commercial et institutionnel, expliquent cette régression, note le ministère.

Dans la grande région de Montréal, parmi les projets complétés, se trouvent la modernisation de l'aéroport de Dorval (37 millions), la transformation du vélodrome en biodôme (47 millions), l'agrandissement de l'UQAM (60 millions) et de l'hôpital Notre-Dame (50 millions), ainsi que la construction de l'immeuble BCED-Orodevco-Lavalin (250 millions) et du Centre de commerce mondial (165 millions).

Sur le territoire de Laval, les projets terminés sont ceux de la rénovation d'une usine de traitement des eaux (17 millions), la construction du Palais de justice (20 millions) et d'une usine d'épuration des eaux (31,5 millions).

Le taux d'inoccupation élevé des locaux à bureaux, à Montréal, associé au phénomène régional de mutation industrielle, limite l'annonce de nouveaux projets de construction, précise le ministère.

La région de Laval, par contre, connaît une légère reprise, notamment avec les projets de l'IAF-BIOCHEM (40 millions), de l'IRPI (17 millions dans le domaine pharmaceutique), du Centre de conduite du réseau d'Hydro-Québec (258 millions), de la Cité de la Santé (35 millions) et du manège militaire du gouvernement fédéral.

L'industrie aéronautique, la fabrication de véhicules et de pièces de transport, le monde des communications et l'industrie pharmaceutique, sont autant de secteurs qui connaissent à Montréal et à Laval des performances remarquables. Mais ces secteurs exigent une main-d'œuvre hautement qualifiée.

La Montérégie a aussi connu sa large part d'ennuis économiques

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de LA PRESSE
QUÉBEC

La grande région de la Rivière-Sud, la Montérégie, a elle aussi connu sa large part d'ennuis économiques en 1992, reconnaît le ministère de l'Industrie et du Commerce. Le nombre de postes occupés chute de 7,7 p. cent, soit plus de deux fois le recul enregistré pour l'ensemble du Québec et le taux de chômage s'établit à 11,2 p. cent.

La région montre, en 1992, une baisse de 5 p. cent des dépenses globales d'immobilisations. De même, les dépenses d'immobilisations manufacturières reculent de 8 p. cent, après une baisse record de 49,7 p. cent en 1991.

Le secteur des aliments et boissons occupe le premier rang pour le nombre d'emplois manufacturiers dans la région. Les regroupements, les rationalisations et les fermetures caractérisent son évolution en 1992.

Les pertes d'emplois ont été

nombreuses. L'Abattoir H. Saint-Jean, du groupe Olymel, abandonne ses activités, à Saint-Hyacinthe, et laisse sans emploi 325 personnes. La compagnie Volaille Unival, aux prises avec une surcapacité d'abattage, ferme son usine de Marieville, remerçant ainsi 140 personnes. La même entreprise réussit toutefois, avec la collaboration de ses travailleurs, à garder en opération une usine d'abattage de dindons à Saint-Jean-Baptiste, sauvant in-extremis quelque 310 emplois.

Dans le domaine du textile, la situation n'est pas rose non plus. Après la fermeture des usines de Tapis Peeters, à Granby, et de Ozite Canada, à Saint-Jean-sur-Richelieu, Dominion Textile, à Saint-Timothée, met à pied 225 personnes et ferme son usine.

Les tricots Knitters repart sous le nouveau nom Proflex, à Marieville, ce qui permet de créer une cinquantaine d'emplois. Plus à l'ouest, à Huntingdon, Cleynd and Tinker poursuit un projet

d'investissement de 15 millions, étalé sur cinq ans.

Dans le domaine de l'aéronautique, le marché de l'aviation civile nuit toujours aux entreprises de la Montérégie. En janvier dernier, la Compagnie Générale Électrique procède à 285 mises à pied, à son usine de Bromont. Le programme de travail à temps partagé se prolonge, en dépit de l'obtention d'un contrat de 178 millions pour la construction des moteurs des hélicoptères de la Défense nationale. Paramax étant le maître d'œuvre du projet, les moteurs commandés seront assemblés, testés et inspectés à son usine Aero, à Winnipeg, au Manitoba.

Le géant Pratt and Whitney, quant à lui, annonce de nouvelles mises à pied, mais poursuit tout de même un projet d'investissement de 300 millions sur cinq ans, à ses installations de Longueuil.

La compagnie Moteurs Leroy Somer, du groupe Emerson Mo-

tors, ferme définitivement ses installations de Granby, mettant à pied 168 personnes. Heureusement pour Granby, une autre entreprise américaine, Auverland USA, y implante une usine de fabrication de véhicules à quatre roues motrices, un investissement de 15 millions qui procure du travail à 120 personnes.

La Commission de la construction du Québec indique que la baisse de l'activité dans ce domaine pour la Montérégie est de l'ordre de 17 p. cent, par rapport à 1991. Le nombre d'heures travaillées par les ouvriers résidant en Montérégie chute de 22 p. cent. C'est le secteur résidentiel qui serait le principal responsable de cette diminution.

Le secteur des travaux de génie conserve cependant un certain rythme d'activité. Les programmes d'assainissement des eaux à Longueuil, Côteau-du-Lac, Huntingdon et Saint-Jean, soutiennent l'activité.

De la collection de diamants Birks...
Alliance anniversaire en diamants



Seulement
395 \$

Lorsque les mots ne suffisent plus, cette bague exclusive peut témoigner de votre amour. Il s'agit de onze diamants taille brillant de Birks parfaitement assortis quant à la pureté et à la couleur et montés sur or 14 ct. L'alliance anniversaire en diamants de Birks, l'expression brillante de sentiments profonds.

BIRKS
Joaillerie par excellence
depuis 1879

1240, square Phillips, tel. (514) 397-2511 • Centre Fairview Pointe-Claire, tel. (514) 697-5180 • Centre Rockland, tel. (514) 341-5426
Carrefour Laval, tel. (514) 688-3431 • Mall Champlain, Brossard, tel. (514) 465-3350 • Promenades St-Bruno, tel. (514) 461-0011

Info-Secte n'a pas sa place dans une société démocratique, disent raeliens et scientologues

JEAN-PAUL SOULIÉ

Les raeliens et l'Église de scientologie ont poursuivi hier leur offensive contre Info-Secte, leur ennemi commun. Du 29 mars au 6 avril, huit manifestations, dont six à Montréal, et quatre conférences de presse ont été programmées. Info-Secte, une organisation qui rassemble des renseignements sur les sectes et leur influence, est présentée comme faisant partie d'un «réseau criminel anti-religieux». Ils annonçaient également la formation de FIREPHIM Canada, un regroupement de «religions minoritaires».

Raeliens et scientologues ont également dénoncé l'ACEF centre-ville, et ils ont annoncé qu'ils allaient faire pression auprès de la FPJQ — Fédération professionnelle des journalistes du Québec — pour que les médias frappent aux bonnes portes quand ils veulent avoir des renseignements sur les «religions minoritaires», c'est-à-dire chez eux, à FIREPHIM, et non plus à Info-Secte.

Décrié par son président et «responsable provisoire» Charles-Yvan Giroux, prêtre raelien, comme «un projet des plus sains et des plus occupés», FIREPHIM — la Fédération internationale des religions, et philosophies minoritaires — a été lancée hier à Montréal. L'organisme, fondé en Europe par Rael, co-parainé ici par le Mouvement raelien et l'Église de scientologie, lance l'anathème contre Info-Secte «qui n'a pas sa place dans une société démocratique comme la nôtre», a dit Charles-Yvan Giroux, un enseignant de Saint-Jérôme, ancien prêtre catholique devenu prêtre raelien.

Le président de l'Église de scientologie du Québec, Marc d'Aragon, a fait un long exposé pour expliquer les activités criminelles d'Info-Secte, qui ferait partie d'un vaste réseau de «déprogrammeurs» et de kidnappeurs

criminels. Il a dénoncé, sans pouvoir en préciser les auteurs «pour le moment», la machination qui a amené les forces de l'ordre à cerner le ranch de Waco, au Texas. Il a vu dans ce siège armé une des illustrations du racisme anti-secte.

Le mouvement raelien, pas très subtilement, lance des macarons proclamant «Non au racisme» en grosses lettres et en minuscules, «anti-secte». Les deux ministres des cultes raelien et scientologiste ont affirmé que près d'une soixantaine de «religions minoritaires» avaient adhéré au FIREPHIM, et que les Témoins de Jéhova s'approprièrent à en faire autant. Mais des représentants de l'Église unifiée et triomphante de Elizabeth Clare Prophet ont affirmé immédiatement qu'ils n'étaient là qu'à titre d'observateurs. Donc l'union sacrée entre les «religions minoritaires» n'est pas encore absolue, même si, pour FIREPHIM, elle est grandement souhaitable. Et l'intolérance, tant décriée par des théologiens de renom comme Hans Kung, cité par Charles-Yvan Giroux, ne peut mener qu'à la guerre, et à une nouvelle Saint-Barthélemy, de sinistre mémoire.

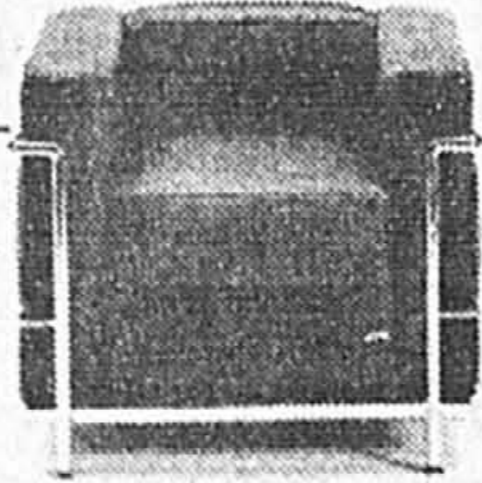
Raeliens et scientologues se sont félicités d'avoir un ministre «aussi extraordinaire» que M. Marc-Yvan Côté, qui a coupé les subventions à Info-Secte. Ils ont affirmé que Yves Casgrain, d'Info-Secte, avait menti quand il a déclaré avant hier que le ministre Côté allait réviser sa position.

Joint par La Presse à Info-Secte, Yves Casgrain a répété que ce changement de cap du ministre Côté avait été envisagé à la fin de la réunion de la Commission des affaires sociales. Au cabinet de M. Côté on nie toutefois que le ministre ait décidé de subventionner à nouveau Info-Secte.

«Notre raison d'être n'est pas de nous battre contre ces groupes mais d'assainir le climat qui prévaut à l'intérieur de certains de ces mouvements», a pour sa part déclaré M. Casgrain.

**VENTE / RABAIS 20 à 50%
MEUBLE DE HAUTE GAMME D'ITALIE**

CHAISES DE DISTINCTION
ET DE STYLE MODERNE



**10
DERNIERS
JOURS**



CANAPÉS
DERNIER DESIGN
MASPI

LIGNE
MASPI

HEURES
D'OUVERTURE:
Lundi au vendredi:
10 h à 18 h
Samedi
12 h à 17 h

105, RUE ST-PAUL OUEST, MONTRÉAL, 281-6782

**L'avocat Lafleur dit qu'il avait acheté une
livre de haschisch pour piéger des détenus**

YVES BOISVERT

■ L'avocat Daniel Lafleur dit que c'est parce qu'il voulait piéger des détenus de Parthenais qui le harcelaient pour obtenir de la drogue, qu'il a acheté une livre de haschisch, le 1er décembre 1992.

Lafleur, 31 ans, subit un procès devant jury pour complot, trafic et possession de 450 grammes de haschisch. Une fois la preuve de la Couronne terminée, hier matin, il a commencé à témoigner pour sa défense.

L'avocat a expliqué au jury de neuf femmes et trois hommes que des rumeurs couraient voulant qu'il transporte de la drogue en prison lorsqu'il se rendait visiter ses clients.

Ces rumeurs lui causaient un tort considérable, dit-il, d'autant plus qu'il faisait des efforts pour

rebâtir sa crédibilité l'automne dernier.

En effet, Lafleur a été condamné à un an de prison en septembre 1992 pour un vol de 5100\$ commis en 1988 à l'endroit d'un de ses clients. Lafleur, qui clame toujours son innocence dans cette affaire, est en appel de sa condamnation.

Lafleur a été admis au Barreau en 1984 et a pratiqué exclusivement en droit criminel et pénal, en défense.

Les rumeurs à son sujet remontent à 1991, a-t-il dit aux jurés. À l'été 1991, deux policiers l'ont arrêté comme il entrait à la prison de Bordeaux et l'ont fouillé à nu. Ils le soupçonnaient de transporter des stupéfiants sur lui. Ils n'ont rien trouvé.

Lafleur a dit qu'il savait que des gens introduisaient de la drogue en prison au moyen de «suppositaires géants» confectionnés avec

un quelconque sac ou condom rempli de drogue. Il s'était même déjà fait demander par des clients d'en transporter. Mais qu'on le fouille, lui, voilà qui fut «un choc», a-t-il dit.

L'avocat a voulu en savoir plus long sur les rumeurs qui couraient à son sujet à cette époque. Les policiers n'ont pas pu lui en apprendre davantage. Il a cependant pris la résolution d'être «plus direct» avec les gens qui allaient lui demander le «service» d'entrer de la drogue en prison.

« Mon intégrité professionnelle était mise en doute », a-t-il ajouté, et il n'allait pas laisser faire cela. Car «presque chaque fois» qu'il passait devant la cour pour son affaire de vol, entre son accusation en 1989 et sa condamnation en 1992, les journaux en faisaient état et cela faisait fuir certains clients.

« Il fallait que je démontre mon

intégrité, j'avais toujours une petite côte à remonter. Ça ne s'est pas amélioré après ma déclaration de culpabilité! »

Avant que la Cour d'appel ne le libère en attendant son appel, il passe cinq jours en prison, à la mi-septembre 1992.

« C'est une humiliation... Après toutes ces années d'études et tous les efforts que j'avais faits, je me suis retrouvé en prison à jouer aux cartes avec du monde que j'avais défendu », a-t-il dit la gorge serrée. « Ça ne se décrit pas ».

Sorti de prison, fin septembre, « je me sentais en pleine déchéance », a-t-il confié au jury. « Je me demandais s'il y avait encore quelqu'un qui me ferait confiance. » Malgré tout, Lafleur arrive à gagner sa vie et constate que plusieurs clients viennent à lui. Il recommence donc à vivre de la pratique du droit.

Mais au mois d'octobre, comme il se rend à Parthenais rencontrer « quatre ou cinq clients », il se rend compte que tous les détenus qui viennent lui parler sont fouillés à nu après leur entretien privé (dans des cubicules) avec lui.

Il se fait dire qu'il existe une directive à Parthenais exigeant que tous les détenus qui rencontrent Me Lafleur soient fouillés à nu « pour des raisons sécuritaires ». On le soupçonnait à nouveau d'introduire de la drogue en prison.

Désireux de stopper ces nouvelles rumeurs, l'avocat offre de rédiger une lettre par laquelle il accepte d'être fouillé en tout temps chaque fois qu'il viendrait à Parthenais. Il n'a jamais rédigé cette lettre, finalement, car il a été arrêté avant d'avoir à retourner à la prison pour voir des clients.

Lafleur a par ailleurs déclaré avoir rencontré le détenu Paul Sauvé à plusieurs reprises, en juin 1992. Sauvé voulait que Lafleur le représente dans des dossiers de vol d'auto. Mais il voulait surtout que l'avocat lui amène « un paquet » de haschisch.

Lafleur lui aurait alors répondu qu'il ne faisait pas ce genre de choses-là. L'avocat a dit que Sauvé s'est alors excusé et Lafleur a accepté de passer l'éponge. Mais Sauvé revient à la charge quelques jours plus tard. « J'ai été très déplaisant avec lui » dit Lafleur, qui a alors coupé tout contact avec Sauvé.

En novembre 1992, Sauvé laisse plusieurs messages sur le répondeur de l'avocat, mais Lafleur n'y répond pas. Puis, dans la semaine du 23 novembre, deux autres personnes l'appellent pour lui demander d'amener de la drogue en prison. Il refuse et devient furieux de voir que la rumeur prend de l'ampleur et découvre que c'est Sauvé qui la fait courir.

Le lundi 30 novembre, André Bessette (le détenu qui a mis la GRC sur la piste de Lafleur et Sauvé) laisse un message pour lui demander de s'occuper de son dossier ce jour-là contre 1000\$. Vérification faite à Parthenais, Bessette ne devait pas aller au palais de justice ce jour-là, et Lafleur en conclut qu'il s'agit en fait d'une offre codée pour faire entrer de la drogue à Parthenais, car Bessette est détenu dans la même aile que Sauvé. Cette fois, dit-il, c'en était trop.

« J'avais le projet de mettre fin à ça (les rumeurs) de façon brutale », a déclaré Lafleur. Une heure plus tard, il reçoit l'appel de « Johnny », qui est en fait l'agent infiltré de la GRC, Michel Gaudreau, qui a témoigné contre Lafleur lundi. Ce Johnny lui offre de transporter une livre de haschisch à Parthenais. Voilà qui tombe bien: « Je vais jouer le jeu, je vais les faire arrêter et ça va donner un grand coup », se dit-il.

Lafleur projette donc d'acheter la drogue et d'aller la porter à Parthenais, à Paul Sauvé (27 ans), qui était le destinataire, selon « Johnny ». « Ce qu'il (Sauvé) ne saura pas, c'est que la minute qu'il va l'avoir pris, la police va l'arrêter, puis moi je vais aller témoigner contre lui en cour », a dit Lafleur.

Mais Lafleur s'est fait arrêter après avoir pris possession de la drogue des mains de « Johnny ».

L'accusé, défendu par Me Pierre Poupart, poursuit son témoignage ce matin.



ÉLUE MEILLEURE NOUVELLE VOITURE ÉCONOMIQUE 1993 PAR L'AJAC.
Association des Journalistes Automobile du Canada

Sautez dans ma bombe!

Une sacrée fonceuse, la nouvelle Golf! Vivace! Faites pour le corps à corps avec la route. Elle arrive avec un fougueux moteur de 1,8 litres de 90 chevaux. Dans la cohue, elle sait jouer des coudes grâce à sa

suspension avant indépendante et sa direction à pignon et crémaillère.

La Golf s'est donné des rondeurs toutes aérodynamiques. Habitacle spacieux pour cinq personnes, sièges enve-

loppants, tableau de bord facile à lire. Côté sécurité, ses exigences sont supérieures aux normes les plus sévères.

La toute nouvelle Golf de Volkswagen. Allez vous éclater dans cette petite bombe.

Pour environ 12 000\$, son prix ne vous fera pas sauter.

**LA NOUVELLE
GOLF**

Note: Prix de détail suggéré pour une Golf 4 portes CL, moteur de 1,8 litres de 90 chevaux, boîte manuelle cinq rapports (ici, Mitsou dans une 4 portes GL). Options, frais de préparation, transport et toutes taxes en sus. Un concessionnaire peut vendre à prix moindre.

Les Automobiles Popular Inc.
5441, RUE ST. HUBERT, MONTRÉAL
274-5471

Automobiles G.M.F. Ltée.
3050, BOUL. ST. CHARLES, KIRKLAND
694-1378

Automobiles Place De Bleury Inc.
2144, RUE DE BLEURY, MONTRÉAL
845-8267

Euro-Centre Inc.
2470, BOUL. CURÉ LABELLE, CHOMÉDEY, LAVAL
973-8000

Chambly Automobiles Inc.
335, BOUL. TASCHEREAU, GREENFIELD PARK
671-2238

Antilles Automobiles Inc.
649, CHEMIN LAROCQUE, VALLEYFIELD
371-5563

Campbell & Cameron Inc.
4050, VERDUN AVE. VERDUN
762-9777

Nordest Volkswagen Ltée.
10395, BOUL. PIE IX, MONTRÉAL
325-3422

Automobiles Rimar Inc.
5500, BOUL. MÉTROPOLITAIN E., ST-LÉONARD
253-4888

Automobiles E. Lauzon Inc.
1384, BOUL. LABELLE, BLAINVILLE
430-1460

Les Automobiles Niquet Inc.
1905, SIR WILFRID LAURIER, RTE. 116, ST-RAPHAËL
653-1553

Automobiles Sabric Inc.
125, RUE AIMÉ VINCENT, VAUDREUIL
455-7941

Arbour Automobiles Ltée.
700, BOUL. DES LAURENTIDES, LAVAL
967-1345

Auto Strasse Inc.
5905, ROUTE TRANS-CANADIENNE, ST-AUBERT
748-6961

En Route Volkswagen
13255, SHEBRIDGE EST, MONTRÉAL
642-6242

Butz Automobile Inc.
421, BOUL. SAUVÉ, ST. EUSTACHE
627-4466

Intermonde Auto Inc.
20, BOUL. INDUSTRIEL, CHATEAUGUAY
698-2261

Marcel Synnot Automobile Inc.
1200, RUE BOURGOGNE, CHAMBLY
658-6645

Autohaus
1855, DOLLARD AVE., LASALLE
364-7533

Park Avenue Volkswagen
8805, BOUL. TASCHEREAU OUEST, BROSSARD
656-4811

Les Automobiles Duval Inc.
400, BOUL. ROLLAND THERIEN, LONGUEUIL
867-0890

Automobiles André Rivest Inc.
839, RUE NOTRE DAME, REPENTIGNY
585-1700

Automobiles A. Bélanger Inc.
118, MONTÉE MASSON, MASCOCHE
474-2428

100 WATTS 100 WATTS 100 WATTS 100 WATTS 100 WATTS 100 WATTS 100 WATTS 100 WATTS 100 WATTS 100 WATTS

**LES
100 WATTS
ENVAHISSENT
LE STADE!**

Un concours
superdébilecoeurant
de Marc-André!

SEGA

La Presse

CITE

CKAC73AM

100 WATTS
INTERNE
PAR FAX

SEGA
GENESIS

**C'EST VOTRE CHANCE DE
VOIR VOTRE ENFANT
ÉVOLUER DANS LES MAJEURES!**

Une invitation de
Marc-André à ne pas manquer:
à 13h Marc-André lui-même sera au
Stade pour le spectacle d'avant-match:
• le super avant-match Sega;
• pendant le match des tirages:
• 5 séjours au Club Vacances
100 Watts (valeur approx. 300 \$ ch.)
• 7 systèmes Sega (valeur approx. 150 \$ ch.)

Pour inscrire votre enfant, remplissez ce bulletin de participation, postez-le à l'adresse indiquée ou apportez-le au Stade avant le mardi 13 avril à 17 h. Le concours est ouvert à tous les 15 ans et moins.

CONCOURS "LES 100 WATTS ENVAHISSENT LE STADE"

J'inscris mon enfant (nom) _____

au concours "superdébilecoeurant" de Marc-André. Le poste qu'il aimerait occuper pour le match du 17 avril est : _____

son adresse : _____
(no., rue, app.) _____
(ville, code postal) _____

(tél.) _____ son âge : _____

Postez à : Concours "Les 100 Watts envahissent le Stade!"
C.P. 500, Succ. M, Montréal H1V 3P2
ou déposez-le au bureau d'administration des Expos, au Stade, avant le 13 avril 17h.

Un restaurateur qui avait accueilli trop de clients est acquitté par la Cour d'appel

YVES BOISVERT

La Cour d'appel du Québec, en confirmant l'acquiescement d'un restaurateur qui avait admis un nombre trop élevé de personnes dans son établissement, a rendu une décision qui pourrait avoir pour effet de priver la ville de Montréal de plus de 30 000 \$.

Les juges Louise Mailhot, Morris Fish et Claude Vallerand, de la Cour d'appel, ont en effet conclu lundi que la dénonciation (un do-

cument de même teneur qu'un acte d'accusation) faite contre les Terrasses Saint-Sulpice, n'était pas conforme à la loi.

Cette dénonciation, selon la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques («limba»), doit contenir l'autorisation du ministre de la Sécurité publique et du Procureur général.

L'autorisation du ministre de la Sécurité publique est une exigence qui a été ajoutée dans la loi en 1988. Mais entre 1988 et 1991, les policiers n'ont pas obtenu cette

autorisation. La situation a été régularisée depuis, mais il y aurait «entre 250 et 300 dossiers» d'avant 1991 qui seraient toujours en attente devant la Cour municipale de Montréal, selon Me Yves Briand, de la ville.

Comme l'amende usuelle pour cette infraction est de 125 \$, c'est plus de 30 000 \$ qui sont en jeu pour la ville. Me Briand ignore si Montréal en appellera de la décision de la Cour d'appel.

On ne sait pas encore à la ville si les poursuites seront abandon-

nées contre les quelques centaines de propriétaires de bars et de restaurants qui sont poursuivis dans des affaires d'avant 1991.

Me Auguste Choquette, qui était l'avocat des Terrasses Saint-Sulpice, a dit à *La Presse* hier qu'il songe à un recours collectif pour les tenanciers de bars qui ont été condamnés avant 1991 malgré des autorisations insuffisantes. Ces personnes, en effet, ne peuvent récupérer leur argent, puisque leur condamnation a été prononcée.

La STL refuse de remettre des documents sur ses dépenses au Mouvement anti-taxation de Laval

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le Mouvement anti-taxation de Laval s'est adressé à la Commission d'accès à l'information pour que la Société de transport de Laval lui remette des documents sur ses dépenses au cours des trois dernières années.

«Quand près de 100 millions de dollars de nos taxes servent à éponger les déficits de la STL depuis 1989, dont 25 p. cent seulement en 1991, nous sommes en droit de savoir comment notre argent est dépensé», a déclaré hier le président du MATL, André Turgeon.

C'est après avoir essayé un refus du directeur général de la STL, Francis Therrien, que M. Turgeon a décidé d'aller devant la commission. La STL est un or-

ganisme para-municipal et selon la loi, la ville doit payer une partie de son déficit annuel.

Le MATL a cependant eu droit aux factures de débours de la petite caisse pour lesquelles il a dû payer 421 \$ pour les photocopies.

Trois des pièces font état de dépenses de 88 \$ pour payer trois contraventions de l'ex-directeur général de la STL, Richard Courcy, pour avoir stationné son automobile dans trois endroits différents où une enseigne indiquait que le parking était interdit. Dans un cas, il a fallu payer plus

que l'amende ordinaire parce que le paiement a été fait en retard.

Une autre facture, au montant de 170 \$ vient d'un atelier de réflexion au club de golf de Saint-Jean-de-Matha. Une autre pour l'achat de putters de golf. Un porte-parole de la STL a mentionné que ces deux bâtons avaient été offerts en cadeaux pour le tournoi annuel des employés de cet organisme de transport en commun.

En fin d'après-midi, la STL a réagi aux accusations portées par M. Turgeon par la voix de son directeur des communications, Antoine Landry.

«M. Turgeon laisse planer des doutes en parlant d'irrégularité dans les documents fournis. Plus de 1400 documents de diverses natures et couvrant les années 1990, 1991 et 1992 lui ont été remis, et les seules choses supposément répréhensibles sont le paiement des contraventions pour stationnement illégal et une facture d'achat de deux bâtons de golf. Les contraventions ont été acquittées par la STL parce qu'elles ont été reçues alors que le directeur général participait à des rencontres de travail au centre-ville de Montréal», précise M. Landry.

DEVRAIENT LE FAIRE
DE LABORATOIRE COMME ILS
VOS RÉSULTATS
NE RETOURNENT MÊME PAS
CERTAINS ENDROITS

Service de laboratoire professionnel. Résultats rapides.

- Aucun rendez-vous. La plupart du temps vous repartez après quelques minutes.
- Résultats habituellement le même jour.
- Des résultats ça signifie que vous pouvez commencer vos traitements plus tôt.

- Réductions pour personnes de l'âge d'or et visites à domicile.
- Frais remboursés par la plupart des compagnies d'assurances médicales.

Demandez à votre médecin qu'il vous envoie chez nous.
Demandez les heures d'ouverture du laboratoire le plus proche de chez vous.

LDS LABORATOIRES DIAGNOSTIQUES	Banlieue Ouest		MONTRÉAL	
	Beaconsfield 444, boul. Beaconsfield 695-4455	Centre médical Pierrefonds 12774, boul. Gouin Ouest 684-6422	Centre médical Westmount 5025, rue Sherbrooke Ouest Bureau 265 Mt. 482-5521	Montréal 686, Sherbrooke O. (près University) Bureau 1006 842-1634
Siège social/ laboratoire principal	Centre médical Dorion 600, boul. Harwood 455-9301	Roxboro 4505, chemin des Sources 683-2555	Centre médical René-Lévesque Carlie, Beaumont et de l'Acadie 1100, Beaumont Bureau 208 Mont-Royal 343-4333	
Centre médical Southwest One 175, ch. Stillview Bur.135 Pointe-Claire 697-3831				
OUVERT 7 JOURS SUR 7 Lundi-vendredi 7 h 30-21 h Samedi 8 h-16 h Dimanche et fêtes 10 h-16 h				
			Polyclinique St-Martin 1435, bd St-Martin Ouest Bureau 335, Comedy Land 669-4696	
			LAVAL	

Au Club de golf Balmoral, le plaisir prend tout son sens.

Cette année, découvrez ce que signifie vraiment le mot «ambiance».

En investissant 5 000 \$, soit le versement initial de votre part sociale, vous pouvez profiter de tous les privilèges du club dès ce printemps. Le règlement du solde de 17 500 \$ peut être étalé sur une période de 24 ou de 36 mois. Cette année, offrez-vous le plaisir du golf à la campagne tout en développant de nouvelles amitiés.

Plusieurs membres aiment tellement leur club qu'ils ont choisi d'y habiter. Faites comme eux! De chic résidences, offertes à 185 000 \$, se bâtissent présentement à Balmoral.

Nulle part ailleurs vous n'obtiendrez autant d'avantages dans un même endroit.

130, route 364, à la limite de Saint-Sauveur et de Morin-Heights
(514) 226-8989



10 JOURS SEULEMENT

ÉCONOMISEZ

100 \$



PRIX DE SOLDE
389 \$

489 \$ prix courant

CONSOLE REINE ANNE

Élégante console finie acajou au piétement agréablement courbé en pied de biche, plateau au bord délicatement chanfreinée, deux vastes tiroirs et quincaillerie en laiton robuste.
29 1/2 po h x 47 1/2 po l x 14 po p

PORCELAINES D'ORIENT - ÉCONOMISEZ 25%

Notre collection complète de reproductions anciennes de porcelaines bleues et blanches
prix courant 45-99 \$, PRIX DE SOLDE 35-74,25 \$

Prix de solde en vigueur jusqu'au 11 avril 1993. Demandez notre catalogue gratuit. Nous acceptons M.StarCard, Visa et American Express.

Le centre Eaton de Montréal 844-8498 • Ville Mount-Royal Centre Rockland 344-4688
Centre Fairview Pointe Claire 694-4266 • Les Promenades Saint-Bruno 441-0987

La Compagnie Bombay

LE DÉSI R
SELON

CKMF
94,3

50 VOYAGES EN JAMAÏQUE À GAGNER

Aujourd'hui, écoutez le ZOO de Montréal à 8 h 05, répondez correctement à la question du jour et gagnez INSTANTANÉMENT un voyage en Jamaïque toutes dépenses payées! Si vous êtes abonné(e) à La Presse: vous gagnez 2 voyages!

INDICE DU JOUR: JE PENSE DONC JE LIS
COMPOSEZ : 790-0111

JAMAICA
GRANDE
VACANCES

La Presse

vacances
air transat

Règlements disponibles à CKMF 94,3 et à La Presse

TOYOTA

Exercez vos options ET OBTENEZ 2 000 \$* EN VALEUR JUSQU'À 2 000 \$ AJOUTÉE!

**Option
n°1**

Choisissez l'un de ces modèles sélectionnés...



**4X4 SPORT
2 000 \$ EN VALEUR AJOUTÉE**



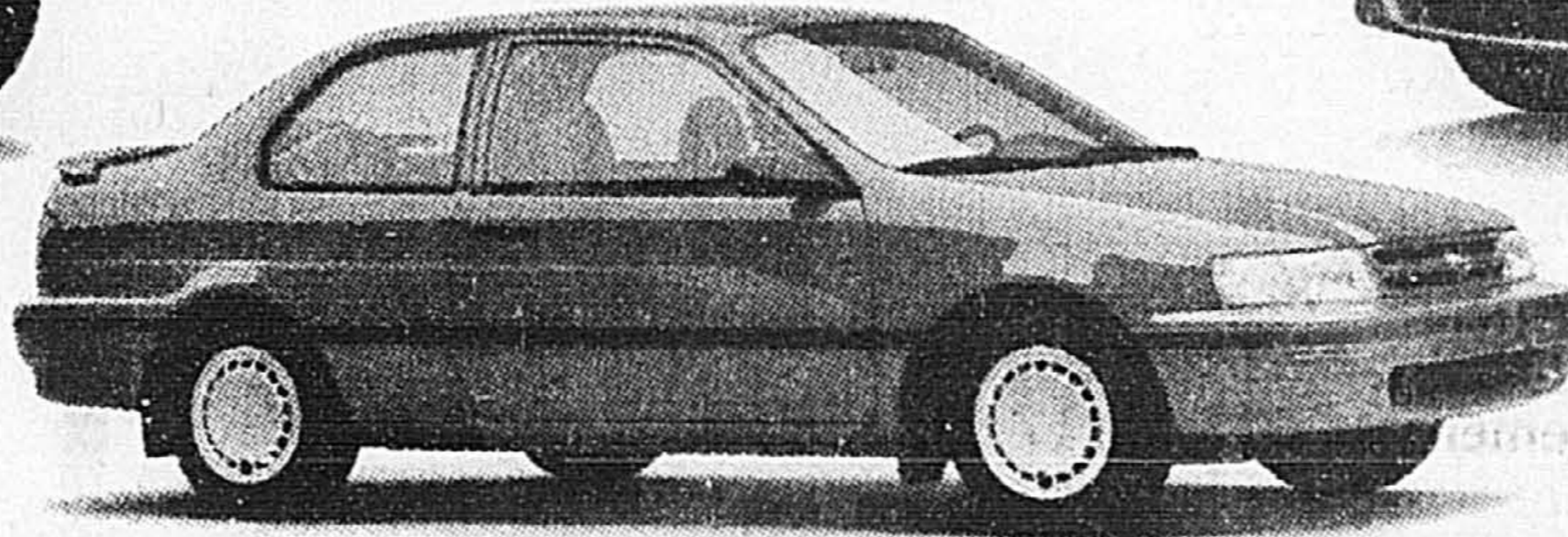
**CAMRY LE «TOURING»
2 000 \$ EN VALEUR AJOUTÉE**



**TERCEL LS
800 \$ EN VALEUR AJOUTÉE**



**4X2 SPORT
1 500 \$ EN VALEUR AJOUTÉE**



**TERCEL SPORT
1 000 \$ EN VALEUR AJOUTÉE**



**4RUNNER SPORT
2 000 \$ EN VALEUR AJOUTÉE**

**Option
n°2**

**Ou utilisez votre chèque-options – jusqu'à 2 000 \$*
en valeur ajoutée !**

**Des options
fantastiques...**

- Climatiseur !
- Transmission automatique !
- Roues en alliage d'aluminium !
- Toit ouvrant !

UNE OFFRE COROLLA EXCLUSIVE ! CREDIT À 5,9% DE TOYOTA CREDIT CANADA OU 1 100 \$ EN VALEUR AJOUTÉE !** (ette) !

- Peinture métallique !
- Rétroviseurs chauffants !
- Sièges en cuir !

Tous les détails chez votre concessionnaire.

- Freins ABS !

Voyez la gamme de valeur ajoutée

Camry	800 \$
Paseo	800 \$
Previa	800 \$
Tercel	800 \$
T100 4X2	800 \$
T100 4X4	800 \$
Camionnette 4X2	800 \$
Camionnette 4X4	800 \$
4Runner	800 \$
Celica	1 000 \$
MR2	2 000 \$

**Une offre
Corolla
exclusive !**

**1 100 \$
en valeur
ajoutée**

**ou crédit à 5,9%
(taux annuel)****

FAITES VITE ! OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE !

TOYOTA CANADA INC.

CHÈQUE «EXERCEZ VOS OPTIONS»

\$

À l'ordre de: _____
(Écrire votre nom en lettres moulées)

_____ (Adresse et ville)

_____ (Code postal et numéro de téléphone)

Ce certificat garantit que le porteur, dont le nom apparaît ici, aura droit à une considération spéciale et à la valeur totale des Valeurs-options pour le modèle Toyota identifié dans le tableau Valeurs-options.

Validé: _____ (Signature officielle du vendeur Toyota et identification du concessionnaire)

Offre prend fin le 31 mai 1993. Aucun fac-similé accepté. Date: _____

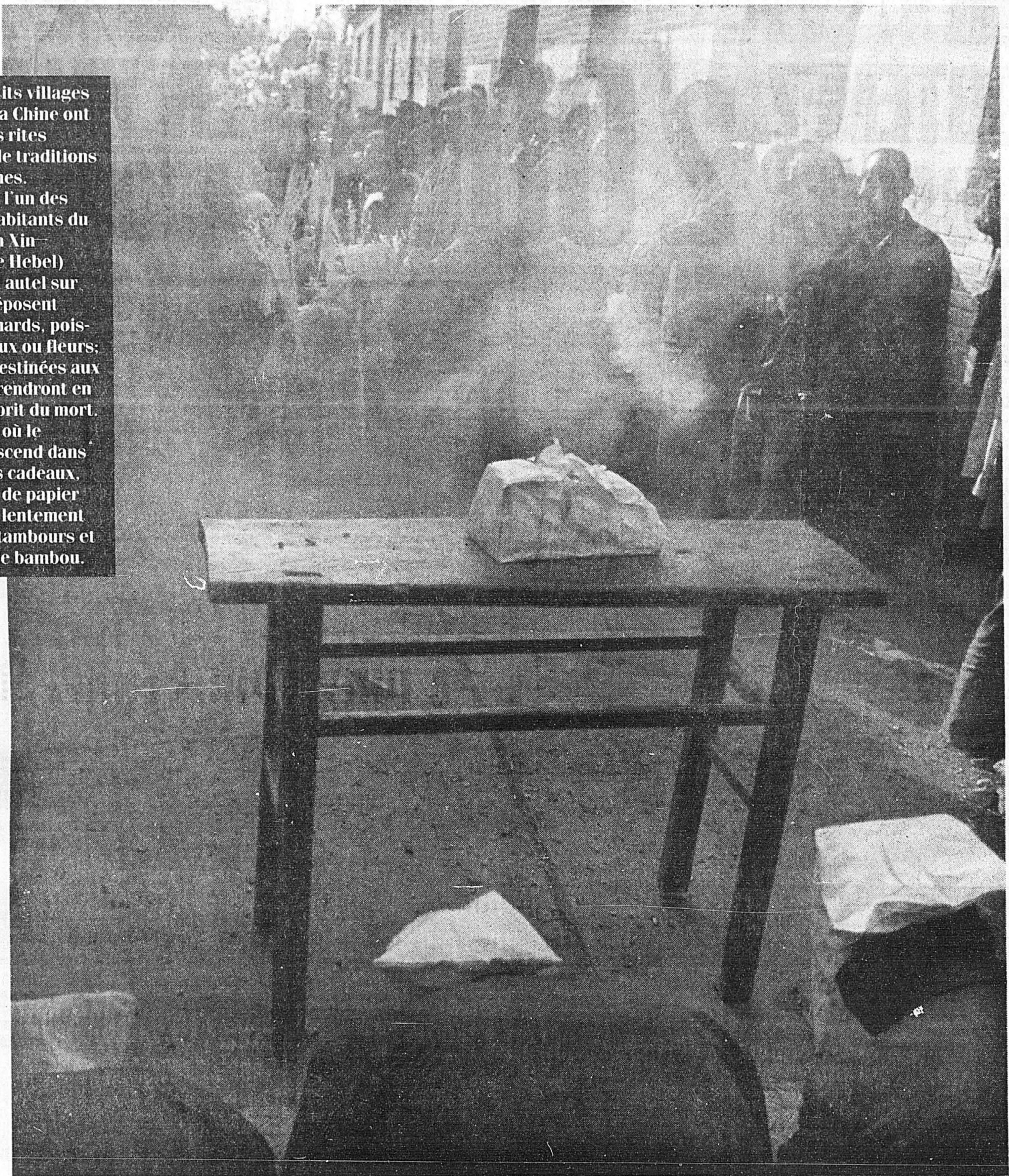
Un seul chèque par transaction. Non négociable.

*Chèque-options échangeable uniquement à l'achat d'options. Certaines options ne sont pas livrables sur tous les modèles. Les rabais-options ne sont applicables qu'aux véhicules neufs vendus et livrés aux acheteurs au détail, entre le 1er avril et le 31 mai 1993. Le chèque n'est pas transférable, ne peut pas être échangé pour de l'argent et doit être validé avant son utilisation. La valeur du chèque varie selon le modèle (voir détail sur tableau). Le chèque comprend la TPS.
†Les stocks de modèles Toyota sélectionnés sont limités. Offre valable jusqu'à épuisement des stocks. Les «valeurs ajoutées» sont basées sur les estimations du fabricant du prix au détail pour des ensembles d'options achetées séparément. Les chiffres réels varient selon les modèles -- voir un concessionnaire Toyota participant pour plus d'information.
**Crédit à 5,9%, offert sur les Corolla 93 neuves achetées du stock d'un concessionnaire, pour livraison au détail seulement. Non applicable aux véhicules loués. Sur approbation de crédit. Un versement initial peut être exigé. Exemple de crédit : 15 000 \$ à un taux annuel de 5,9% = 351,59 \$ par mois, pendant 48 mois. Coût du prêt, 1 876,23 \$. Montant total à déboursier : 16 876,23 \$. Le coût réel du prêt et le taux d'intérêt effectif si le chèque-options de 1 100 \$ n'est pas échangé, sont de 2 976,23 \$ et 9,86% par année. Certaines conditions sont applicables, tous les détails chez votre concessionnaire.
Ces offres ne peuvent être combinées à toute autre offre.

- Boucherville: Toyota Duval • Brossard: Brossard Toyota • Candiac: Candiac Toyota • Chambly: Chambly Toyota • Châteauguay: Châteauguay Toyota • Cowansville: Cowansville Toyota • Drummondville: Toyota Drummondville • Granby: Estrie Toyota • Île-Perrot: Île Perrot Toyota • Joliette: Joliette Toyota • Lachine: Spinelli Lexus Toyota • Lachute: Lachute Toyota • Laval: Chomedey Toyota, Vimont Lexus Toyota • Longueuil: Longueuil Toyota • Magog: Toyota Magog • Mont-Laurier: Claude Auto • Montréal: Alix Toyota, Chassé Toyota, Houle Toyota, • St-Laurent Lexus Toyota, Toyota Centre-ville, Toyota Pie-IX • Pointe-aux-Trembles: Pointe-aux-Trembles Toyota • Pointe-Claire: Fairview Toyota • Repentigny: Repentigny Toyota • Richmond: Toyota Richmond • St-Eustache: Toyota St-Eustache • St-Hyacinthe: Angers Toyota • St-Jean: Déry Toyota • St-Jérôme: Toyota St-Jérôme • St-Léonard: St-Léonard Toyota • Ste-Agathe: Toyota A Ste-Agathe • Ste-Thérèse: Blainville Toyota • Shawinigan: Mauricie Toyota • Sherbrooke: Relais Toyota • Sorel: Automobile Pierre Lefebvre • Terrebonne: Automobiles L.G. Léveillé • Trois-Rivières: Trois-Rivières Toyota • Valleyfield: G. Couillard Automobiles • Verdun: Woodland Toyota Verdun • Victoriaville: Toyota Victoriaville.

Certains petits villages du nord de la Chine ont conservé les rites funéraires de traditions très anciennes.

Au décès de l'un des leurs, ces habitants du comté de An Xin (province de Hebei) dressent un autel sur lequel ils déposent poulets, canards, poissons, gâteaux ou fleurs: offrandes destinées aux dieux qui prendront en charge l'esprit du mort. Au moment où le cercueil descend dans la terre, ces cadeaux, enveloppés de papier fin, brûlent lentement au son des tambours et des flûtes de bambou.



Ici comme ailleurs, les rituels qui entourent la mort se déroulent selon les exigences spirituelles de chaque culture.

Urgel Bourgie reconnaît ces différences. Avec un réseau de 75 complexes funéraires au Québec, la maison continue de grandir au rythme de l'évolution des moeurs, s'adaptant aux nouvelles demandes d'une société de plus en plus diversifiée.

Dotés de chapelles oecuméniques où peuvent être célébrées diverses formes de cérémonies, les 3 Jardins commémoratifs de la Rive-Sud, de Laval et de Montréal accueillent les gens de toutes religions et de toutes croyances. Ces Jardins offrent

l'atmosphère paisible de boisés et de fleurs, ainsi que tous les services reliés aux funérailles et à la sépulture.

Grâce à la formule toute simple des pré-arrangements, vous pouvez vous assurer à l'avance que vos convictions profondes seront connues.

Pour plus d'informations, remplissez le coupon ci-contre et recevez le Dossier Prévoyance. Ce document a été conçu pour les gens prévoyants qui désirent se familiariser avec les multiples conséquences pratiques et juridiques qu'entraîne un décès. Références, ressources et précieux détails répondent

à toutes ces questions que vous ne vous êtes jamais posées.

Oui, je souhaite recevoir le Dossier Prévoyance.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Code Postal _____

No. de tél. Maison _____

Travail _____

Envoyez ce coupon à : **Urgel Bourgie Limitée**
2630, rue Notre-Dame Ouest, Montréal (Québec) H3J 1N8
Si vous préférez obtenir l'information par téléphone, n'hésitez pas à communiquer avec l'un de nos conseillers en composant le (514) 932-2225.

URGEL BOURGIE

Québec octroie une subvention d'un million pour aider les Noirs à se lancer en affaires

RICHARD HÉTU

La ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Monique Gagnon-Tremblay, a annoncé hier l'octroi d'une subvention d'un million à une nouvelle corporation qui aura pour mission d'aider les membres de la communauté noire du Québec à se lancer en affaires.

La subvention est l'admission du gouvernement québécois des difficultés importantes que les Noirs éprouvent à emprunter de l'argent auprès des institutions financières pour partir des projets économiques.

« La communauté noire est prise dans un cercle vicieux, a déclaré la ministre hier matin. Elle ne peut obtenir de crédit parce qu'elle n'a pas la crédibilité nécessaire auprès du monde des affaires et elle ne peut établir sa crédibilité si elle n'accède jamais au crédit. »

La Corporation de développement d'affaires Mathieu da Costa, du nom du premier Noir à fouler le sol de la Nouvelle-France (il a servi d'interprète à Samuel de Champlain), cherchera à augmenter son fonds de capital de risque en allant chercher des contributions du gouvernement fédéral et du secteur privé.

« La corporation est notre idée », a déclaré Christopher Ross, doyen de la faculté de Commerce et d'Administration de l'université Concordia et l'un des cinq membres du conseil d'administration provisoire de la corporation.

« Et la subvention du gouvernement provincial est une marque de confiance dans notre capacité à gérer nos propres affaires. »

Des problèmes explosifs

La Corporation Mathieu da Costa arrive au moment où la communauté noire « fait face à une situation économique difficile qui résulte d'une série de facteurs et qui risque de s'aggraver », selon le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI).

Dans un document remis aux journalistes hier, le MCCI précise : « Aux séquelles historiques s'ajoutent le manque de tradition entrepreneuriale, la faiblesse des réseaux d'entraide économique et l'existence de préjugés raciaux et discriminatoires systémiques au sein de la société québécoise. »

« Cela s'est traduit par un chômage important dans toutes les tranches d'âge (par exemple, le taux de chômage chez les 18-25 ans est près de 60 p. cent chez les Noirs anglophones et 45 p. cent

chez les jeunes Noirs d'origine haïtienne), un fort pourcentage d'assistés sociaux, une sous-représentation dans le milieu des affaires, un manque de leadership économique et l'émergence de plus en plus forte d'une frustration mêlée à une grande inquiétude face à l'avenir de la communauté noire. »

Erroll Johnson, conseiller financier et membre du conseil provisoire de la corporation, a souhaité que le nouvel organisme fera naître au sein de la communauté noire anglophone un « esprit entrepreneurial » et brisera le « stéréotype » voulant que les Noirs soient incapables de se lancer en affaires.

Un autre membre du conseil provisoire, Gérard Barthélémy, vice-président de la Ligue des propriétaires de taxi de Montréal, a espéré que la corporation introduira « une nouvelle culture » au sein de la communauté haïtienne. « Les gens ne pensent pas encore à investir, à aller en affaires », a-t-il déclaré.

La corporation sera gérée par un conseil d'administration composé de gens d'affaires issus de la communauté noire ainsi que de représentants des grandes entreprises et institutions financières. Elle consentira des prêts de finan-

cement et des cautionnements de prêts commerciaux d'un montant maximal de 75 000 \$.

Afin d'obtenir de l'aide de la corporation, le requérant devra, entre autres, prouver que sa demande a été refusée par au moins deux institutions financières et il devra être parrainé par une personne ayant une expertise dans les affaires.

Outre MM Ross, Johnson et Barthélémy, l'avocat Daniel Doré, et Yaovi Bouka, conseiller financier, font partie du conseil d'administration provisoire de la corporation.

M. Bouka, Montréalais d'origine togolaise, a une bonne idée des difficultés qu'éprouvent les Noirs québécois face aux institutions financières. Il s'est déjà vu refuser un prêt parce qu'on craignait qu'il ne retourne dans son pays d'origine avec l'argent emprunté.

L'aide gouvernementale « est un symbole important », a-t-il soutenu.

La corporation est un de ces rares projets à réunir autour d'une même table des leaders des communautés noires anglophones et francophones, de vieille souche ou originaires de la Jamaïque, d'Haïti et d'Afrique.

« Quand on parle d'affaires, on parle tous le même langage », a déclaré Mme Gagnon-Tremblay.

FORMATION Macintosh et Windows avril

Microsoft Word 5.1 Description du logiciel, édition (formatage...), styles, règles, équations, impression... Journée: les 5, 20 et 27 avril	Microsoft Excel 4.0 Description du logiciel, fenêtres, menus, séries, formules, matrices, graphiques... Journée: les 2 et 9 avril Soirée: les 8, 15, 22 et 29 avril
FileMakerPro 2.0 Description d'une base de données, création de fichiers, vues multiples, problèmes à éviter... Journée: les 7 et 14 avril Soirée: les 6, 13, 20 et 27 avril	QuarkXPress 3.2 Création de documents de données, modification et manipulations de textes et fichiers... Journée: les 6 et 13 avril

Autres Cours: Freeland (les 21 et 28 avril en journée; le 8, 15, 22 et 29 avril en soirée), PageMaker (les 1 et 8 avril en journée; les 7, 14, 21 et 28 avril en soirée), Illustrator (les 22 et 29 avril en journée; les 6, 13, 20 et 27 en soirée), Photoshop (les 19 et 26 avril en journée; les 7, 14, 21 et 28 avril en soirée), Macromind Director, Infi-D, 4^e Dimension...
 • Cours de jour, soir et samedi
 • Crédit d'impôt jusqu'à 40%
 • Cours en français et anglais
 • Stationnement gratuit

MICRO BOUTIQUE
Centres d'affaires
6615 avenue du Parc, Montréal Tél.: (514) 270-1177 poste 3237

Bourbeau marginalise les assistés sociaux

La Table nationale contre la loi 37, qui comporte une révision en profondeur concernant la sécurité du revenu prônée par le ministre André Bourbeau, est inquiète du discours de celui-ci à l'endroit des assistés sociaux, « parce que le

ministre marginalise les « calomniants », dit-on. Il a annoncé son intention de couper de 30 \$ par mois les prestataires classés aptes disponibles. « Pourtant, les personnes classées aptes disponibles sont en attente qu'une mesure de développement d'employa-

bilité leur soit attribuée ». La Table nationale estime qu'au lieu de reconnaître son échec, face au manque de mesures, on laisse planer la présomption que les deux tiers des bénéficiaires refusent de réintégrer le marché du travail.

avis Retrait d'autorisation

Conformément aux dispositions de l'article 72 de la Loi électorale, le Directeur général des élections donne avis qu'il a retiré à compter du 31 décembre 1992 l'autorisation de l'instance du NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC de la circonscription suivante :

Circonscription	Nom du représentant officiel	Date du retrait
MERCIER	John Penner	1992-12-31

Le Directeur général des élections du Québec
Pierre-F. Côté, C.R.

Pour plus de renseignements composez sans frais 1-800-461-0422

Fontaine DE BIEN BELLES CHOSES !

Belle, amusante, solide, la chaise Bowling dessinée par J. F. Jacques est fabriquée en merisier massif et disponible en acajou, noir, vert et mauve. Etpour 129 \$ (TPS incluse) elle est toute à vous !

- Bowling, bowling... y-zont beau dire, ça doit pas être facile de faire un abat avec ça...

OUVERT DIMANCHE 11 à 5

Dans l'est : 9780 Sherbrooke Est, Aux portes de Laval : 12265 Laurentien, 352 3913 331 8044

LES 18 JOURS 318



Votre rêve de posséder une BMW peut enfin se réaliser. Durant 18 jours seulement, les quatre concessionnaires BMW du grand Montréal vous font une offre de location incroyable. Du 16 mars au 8 avril, vous pouvez louer une BMW 318 pour aussi peu que 318 \$ par mois.*

La BMW 318i, le vrai plaisir de conduire.

* plus taxes, pour le modèle de base 318i-4. Bail fixe de 42 mois avec versement initial de 6 075 \$, T.P.S., T.V.O., transport et préparation en sus. 84 000 km gratuits; chaque km additionnel : 0,10 \$. Sous réserves de l'approbation de la demande de crédit.

Canbec Automobiles Inc. 4090, rue Jean-Talon Ouest Montréal 731-7871	Boulevard St-Martin Auto Inc. 1430, boul. St-Martin Ouest Chomedey, Laval 667-4343/Mtl 343-3412	Automobiles Jalbert Inc. 16710, Route Transcanadienne Kirkland 695-6662/343-3413	Park Avenue BMW 8755, boul. Taschereau Ouest Brossard, Rive sud 445-4555 Montréal 875-4415
---	--	---	---

RÉNOVATION DU PRINTEMPS À PRIX ÉPOUSTOUFLANT

Toilette silencieuse RIALTO Mod. K3402PB, blanche (Siège inclus) P.S.M. 582 \$ SPÉCIAL 349 \$	Toilette isolée WELLWORTH Monopiece 60 x 31 x 84 po (Siège en sus.) P.S.M. 221 \$ SPÉCIAL 165 \$	
Lavabo en fonte émaillée HEXSIGN Mod. K2931-30, centre 4 ou 8 po, blanc (Robinet et bonde en sus) P.S.M. 184 \$ SPÉCIAL 139 \$	Évier à 2 cuves BROOKFIELD Fonte émaillée Mod. K5942, 33 X 22 po, (Robinet et bonde en sus) P.S.M. 377 \$ SPÉCIAL 282 \$	
Robinet de lavabo, centre 4 po Mod. K15182, chromé P.S.M. 124 \$ SPÉCIAL 93 \$	Robinet d'évier de cuisine avec gicleur Mod. K15172, chromé P.S.M. 142 \$ SPÉCIAL 106 \$	Robinet de baignoire avec douche à pression équilibrée Mod. K15108, chromé P.S.M. 195 \$ SPÉCIAL 146 \$

NOUVEAU: plus grosse sélection de marbre, granite, et céramique sur la Rive-Sud
SPÉCIAUX VALIDES JUSQU'AU 30 AVRIL 1993 OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS.

JEAN LEPINE

CENTRE DE PLOMBERIE

5855 boul. Taschereau Brossard, Qc J4Z 1A5
 Tél.: (514) 676-1322 Fax: (514) 676-7389

CONFÉRENCE SUR LES IMPLANTS DENTAIRE

Pour tout voir et tout savoir sur la facilité des traitements, sur les avantages esthétiques et le confort des dents ou prothèses sur implants, (méthode Branemark), venez rencontrer notre équipe et nos patients. Vous pourrez voir des vidéos, des photos et des modèles de dents sur implants, etc...

Ce samedi 3 avril de 9h à 17h

Salon des Arts de l'Hôtel Méridien
Complexe Desjardins à Montréal

Réservez maintenant pour la conférence et une consultation personnalisée sans frais au 464-3368 ou au 1-800-263-3368

CLINIQUE D'IMPLANTOLOGIE DENTAIRE DE MONTRÉAL
DR LUC CHAUSSE

Les Québécois «de souche» se sentent presque coupables d'exister, dit une sociopsychologue

JEAN-PIERRE BONHOMME

Les Québécois «de souche» sont quasi incapables, par les temps qui courent, de se définir collectivement. Ils se voient encore par les yeux des autres, comme au temps du gouverneur Durham: ils se sentent pratiquement coupables d'exister comme peuple et comme nation. Ils sont du reste massivement ignorants de leur difficile essence historique et, à cause de cela, ils sont facilement manipulables.

C'est le constat général que la sociopsychologue Suzanne La Brie a fait en rédigeant un «répertoire de ressources» sur «l'identité collective des Québécois d'origine canadienne-française».

Cet ouvrage a été réalisé par Mme La Brie pour le compte de l'Association pour l'éducation interculturelle du Québec. L'organisme existe depuis 1981. Il est subventionné par les gouvernements d'Ottawa et de Québec et il a pour objectif d'établir des ponts avec les neo-Québécois.

La présidente de l'AEIQ, Mme Fabienne Desroches, explique que son organisme forme les intervenants qui oeuvrent auprès des diverses ethnies neo-québécoises. Son association a constaté, dit-elle, que les intervenants «de souche» ont de la difficulté à décrire leur propre culture «dominante», à admettre son existence, même.

Il fallait en prendre acte, dit-elle, et bien définir l'identité du peuple d'ici, celui qu'elle nomme «québécois d'origine canadienne-française»: car, souligne-t-elle, les ethnies immigrantes de la se-

conde génération tendent à s'approprier le terme «Québécois de souche».

Mal de vivre

Toujours est-il que le répertoire composé par Mme La Brie réunit des constats «significatifs», «au sujet de l'identité collective distincte du peuple québécois»; ils sont tirés des ouvrages d'une vingtaine d'auteurs, de «penseurs»: de Guy Rocher, à Marc-Adélaïde Tremblay, en passant par Marcel Rioux.

L'analyse de ces analyses, constate Mme La Brie sans hésitation, établit que les Canadiens français ont un profond «mal de vivre» collectif et une très faible image d'eux-mêmes. Pour tout dire ils sont démunis au double point de vue de leur psychologie et de la connaissance de leur histoire: «Ils pensent que leur histoire commence à la Révolution tranquille des années 60» et cela est «perilleux».

Au fond des choses les Canadiens français forment une collectivité «déposée» qui se sent coupable de l'être et dont la réalité — fort douloureuse — est refoulée. Ils sont victimes d'un «renversement psychologique», un «complexe de conquis» qui les porte à «voir la réalité à travers les yeux des autres»; cela est inconscient et ils en souffrent.

Le document énumère la liste des huit grandes «défaites» subies par le peuple québécois depuis le régime anglais: la dernière étant l'impasse constitutionnelle de 1982. Il arrive, souligne-t-elle, que les Québécois se sont soumis et qu'ils continuent «de se voir par les yeux des autres». Ils n'ont pas de distance par rapport à leur réalité. C'est «l'effet Durham» du nom de ce gouverneur qui nia notre existence historique.

Des qualités

Les Québécois de souche ont des qualités, reconnaît Mme La Brie. Ils sont généreux et sensibles à la douleur des autres, notamment; mais c'est une générosité qui vient, justement, de ce besoin «maladif» d'être aimés à tout prix «par l'autre». «Les Québécois sont très aimés dans les pays en voie de développement, note-t-elle, ou ils communiquent à merveille; mais, à cause de cette faiblesse de leur propre image, ils sont beaucoup moins capables de s'aimer eux-mêmes». Tout cela rend les Québécois éminemment «manipulables»: il suffit de les culpabiliser un peu, lance-t-elle, pour emporter tout le morceau.

Par ailleurs les Québécois (de souche comme de raison) comptent parmi les plus «politically correct» des nations du monde: ils sont «incapables de crier la chose, de s'indigner». Ils sont «plus conteurs que discoureurs» (cf les romans historiques télévisés; symptôme particulier du besoin de retrouver l'héritage). Le mot de Laurier est encore valable: «Les Canadiens français n'ont pas de pensée; ils n'ont que des sentiments».

Les Québécois, enfin, confondent, par ignorance de la réalité politique, leur appartenance à un Etat, (celui qui doit être ouvert à tous) et à celle d'une ethnie dont l'existence particulière est parfaitement légitime. Les Québécois, somme toute, ne se sentent pas véritablement des «citoyens» à plein titre ayant des droits réels à leurs institutions et à leur sol.

Il existe des signes que cette réalité pourra changer. La rédaction, dans le Courrier de l'Unesco, d'un article de la psychanalyste Monique Panaccio, (ou l'on propose une nouvelle souvenance, conclut Mme La Brie, indique que la pénible réalité québécoise-canadienne-française commence à surgir au niveau de la conscience et de la raison.

THERMOPOMPE LENNOX HP-22

2 tonnes
Super-grande efficacité
S.E.E.R. 13,4
installation complète

Seulement **4 195 \$**

ECONOTECH POUR INFORMATION APPELEZ-NOUS **733-1414**

QUI DIT MIEUX?



PAPA DIT MIEUX!

... PERSONNE ne bat AU BON MARCHÉ!

SUPER PROMOTION «VENTE DU SIÈCLE» SUR TOUS NOS STORES

verticaux, horizontaux, plissés et stores de toile, soit en stock ou sur mesure (et non seulement sur «marchandise sélectionnée»)

ACHETEZ-EN 1 OBTENEZ-EN 1 DE PLUS À 1/2 PRIX	ACHETEZ-EN 3 OBTENEZ-EN 1 DE PLUS GRATUIT!	ACHETEZ-EN 5 OBTENEZ-EN 2 DE PLUS GRATUITS!	ACHETEZ-EN 7 OBTENEZ-EN 3 DE PLUS GRATUITS!
---	---	--	--

Les articles gratuits ou à moitié prix doivent être de valeur égale ou inférieure aux articles achetés. Cette offre s'applique à tous les stores, à l'exception des stores annoncés ci-dessous.

MAIS NOTRE GRANDE VENTE DU SIÈCLE TIRE À SA FIN... HÂTEZ-VOUS D'EN PROFITER!

Des autres n'offrent que quelques modèles de stores en PVC, pendant que vous attendez... Mais **SEULEMENT AU BON MARCHÉ VOUS OFFRE UN CHOIX DE 20,000 STYLES ET COULEURS DE STORES, FAITS SUR MESURE PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ!**

ALUMINIUM • PVC • TISSU • LE PLUS GRAND CHOIX DE STYLES ET DE COULEURS... N'IMPORTE QUELLE GRANDEUR!

VERTICAUX

DES MILLIERS DE STYLES ET COULEURS!

OUI, PAPA! STORES pour PORTE-PATIO

STORES VERTICAUX DE 1re QUALITÉ 75" x 84"
Rail de luxe, garantie à vie!
Choix de 3 modèles, 12 couleurs:
PVC 3 1/2" ALUMINIUM 3 1/4" TISSU 3 1/2"
3 couleurs 4 couleurs 5 couleurs

24.99

NOUS FABRIQUONS TOUS LES GÉNÉRALISÉS PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ!

STORES DE TOILE

1re QUALITÉ, Stores opaques blancs

Grandeurs Unis	Franges	Grandeurs Unis	Franges
28 1/2 x 56 8.49	12.49	64 1/2 x 58 29.49	35.49
37 1/2 x 70 9.49	14.49	64 1/2 x 70 30.49	35.49
37 1/2 x 82 14.49	20.49		
43 1/2 x 70 15.49	20.49	73 1/2 x 58 UNI	30.49
43 1/2 x 82 17.49	22.49	73 1/2 x 70 UNI	31.49
49 1/2 x 70 18.49	23.49	78 1/2 x 70 UNI	48.49
49 1/2 x 82 20.49	28.49	85 1/2 x 70 UNI	64.49
55 1/2 x 70 26.49	31.49	97 1/2 x 70 UNI	76.49
55 1/2 x 82 27.49	33.49	109 1/2 x 70 UNI	87.49

Pour porte-patio 72 1/2 x 90 UNI 49.49

STORES HORIZONTAUX

LE PLUS GRAND CHOIX AU CANADA... — 500 COULEURS!

MINI-STORES HORIZONTAUX PVC 1" EN STOCK

Vinyle 1re qualité! Couleurs: Blanc, ivoire, gris, noir.

Largueur	45"	64"	78"
Hauteur	2.25	5.99	9.99
18"x	2.25	6.19	12.49
20"x	2.75	6.25	14.99
22"x	4.25	6.75	17.49
30"x	4.75	7.25	19.99
36"x	5.75	8.25	21.49
40"x	7.75	10.75	22.49
24"x	4.25	11.25	23.99
27"x	4.75	12.99	24.99
48"x	8.75	13.75	25.99
54"x	8.75	20.25	26.99
60"x	9.75	20.25	28.99
72"x	15.25	20.25	28.99

Pour porte-patio 75" x 84" 28.99

LIQUIDATION DE COULEURS DÉCORATIVES, TOUTES LES GRANDEURS

PVC 1" 8 COULEURS! Rose, pêche, bourgogne, rouge, jaune, bleu, chameau, menthe.

Larg.	Haut.	Haut.	Larg.	Haut.	Haut.
16"x	1.99	5.49	42"x	7.99	10.75
18"x	2.25	5.99	44"x	8.25	10.99
20"x	2.75	6.19	46"x	8.49	10.99
22"x	2.75	6.25	48"x	8.75	11.25
24"x	2.75	6.25	50"x	8.75	11.49
26"x	3.99	6.49	52"x	8.75	11.99
27"x	4.25	6.75	54"x	8.75	12.49
28"x	4.49	6.75	56"x	8.99	13.25
29"x	4.69	6.99	58"x	9.49	13.49
30"x	4.75	7.25	60"x	9.75	13.75
31"x	4.99	7.49	62"x	10.99	14.99
33"x	5.25	7.99	64"x	11.99	16.49
35"x	5.69	8.25	66"x	12.99	17.99
36"x	5.75	8.25	68"x	13.99	19.99
38"x	7.25	9.99	70"x	14.99	19.99
39"x	7.49	10.49	72"x	15.25	20.25
40"x	7.75	10.75	74"x	15.25	20.25

Pour porte-patio 66" x 84" 35.99

MINI-STORES HORIZONTAUX 1" ALUMINIUM EN STOCK

LIQUIDATION DE COULEURS DÉCORATIVES, TOUTES LES GRANDEURS

1re qualité, 21 couleurs! Bourgogne, cerise, cuivre, bonbon, flâne, or, bleu "Jefferso", taupe, marine, pêche, stain, rose, framboise, argent, rouge, jaune, aqua, givre, gris "Jewel", rose "Jewel", rubis.

Larg.	Haut.	Haut.	Larg.	Haut.	Haut.
16"x	6.49	9.99	42"x	27.99	37.99
18"x	6.99	10.99	44"x	29.99	39.99
20"x	7.99	11.99	46"x	33.99	42.49
22"x	10.49	15.49	48"x	35.99	43.99
24"x	11.99	17.49	50"x	36.99	44.49
26"x	12.99	17.75	52"x	37.99	44.99
27"x	13.99	17.99	54"x	38.99	45.49
28"x	14.99	19.99	56"x	39.99	45.99
29"x	15.99	20.99	58"x	40.99	46.49
30"x	16.99	21.99	60"x	41.99	46.99
31"x	17.99	22.99	62"x	43.49	51.99
32"x	18.99	24.99	64"x	44.99	53.99
33"x	19.99	25.99	66"x	45.99	55.99
34"x	20.99	26.99	68"x	46.99	57.99
35"x	21.49	27.49	70"x	47.99	59.99
36"x	21.99	28.99	72"x	48.99	61.99
37"x	22.99	30.99			
38"x	23.99	31.99			
39"x	24.99	34.99			
40"x	25.99	35.99			

Pour porte-patio 66" x 84" 69.99

NOUVEAU PRIX SPÉCIAL

Pour porte-patio 78" x 84" **74.99**

Notre RAYON DE LITERIE annonce une BONNE NOUVELLE:

Jusqu'à mercredi, 7 avril seulement

TOUS NOS DRAPS

ACHETEZ-EN 1 OBTENEZ-EN 1 DE PLUS OBTENEZ-EN 3 DE PLUS
ACHETEZ-EN 3 OBTENEZ-EN 1 DE PLUS OBTENEZ-EN 5 DE PLUS
ACHETEZ-EN 5 OBTENEZ-EN 2 DE PLUS OBTENEZ-EN 7 DE PLUS

1/2 PRIX GRATUIT! GRATUITS! GRATUITS!

NÂTEZ-VOUS! PLUS VOUS EN ACHETEZ, PLUS C'EST GRATUIT!

Il faut faire de la place! LIQUIDATION PRIMAIRE des ENSEMBLES DE DOUILLETTE de Sheffex, Shelley Design, etc. Rég. jusqu'à 249.99

L'ensemble inclut: Douillette, jupe de lit et cache(s) oreiller

Simple LIQUIDATION	Double LIQUIDATION	Reine LIQUIDATION
89.99 l'ens.	99.99 l'ens.	119.99 l'ens.

DUVET PIQUÉ

1re qualité duvet blanc d'oiseaux argentés, épais. Style «boîte» avec tissu de coton 100% percale 233 FILS P.C. Double maille avec le cordon contour. Couleur blanche.

Simple	Double	Reine	Roi
68.99	88.99	98.99	138.99

N'oubliez pas! Notre sélection de duvets et de couvre-duvets est sans pareil et TOUJOURS AU PLUS BAS PRIX!

TOUS NOS BIDEAUX DE CUISINE

Incluant notre belle sélection de rideaux en dentelle "Brisa". Size "sont maintenus disponibles! Remarque: voir des pour Pâques!

50% DE BAIS

OCCASIONS EN PROMOTION!

Adresser à l'importateur ou à l'exportateur, plane ou en dentelle.

ET OBTENEZ LA DOUILLETTE POUR SEULEMENT **1.99**

ÉCOULEMENT DE BIDEAUX DE DOUCHE

Choix de modèles et de motifs.

EN TISSU	EN VINYLE
3.99	1.99
5.99	2.99
7.99	3.99

DRAPERIES FAITES SUR MESURE

Choix énorme, toujours au plus bas prix!



La sociopsychologue Suzanne La Brie. PHOTO MICHEL GRAVEL LA PRESSE

Bosnie: embargo postal maintenu

La Société canadienne des postes informe sa clientèle que les restrictions postales sur le courrier à destination de la Serbie et du Monténégro sont partiellement levées. Les restrictions postales sont maintenues pour respecter l'adoption de sanctions par les Nations unies et aussi à cause de difficultés de transport dans certaines régions. La Société avisera la clientèle de tout changement. Pour la Serbie et le Monténégro, la correspondance personnelle seulement peut être acceptée. Ceci comprend les lettres, cartes postales et imprimés dont le poids maximal a été augmenté à 250 grammes, la limite précédente étant de 20 grammes. Les petits paquets, les colis et tous les autres objets de valeur commerciale ne sont pas admis. Embargo complet maintenu en Bosnie-Herzégovine. Service restreint pour la Macédoine: les lettres, cartes postales et imprimés sont acceptés jusqu'à la limite de poids normale. Service postal complet en Croatie et en Slovaquie. La clientèle désireuse d'obtenir d'autres renseignements est priée de communiquer avec le Service à la clientèle le plus près.

Au Bon Marché

LE PLUS GRAND CENTRE D'ESCOMPTE EN DÉCORATION AU CANADA! **3500** EN AFFAIRES DEPUIS PLUS DE 43 ANS. DES MILLIERS DE CLIENTS SATISFAITS!

Entre boul. St-Michel et Pie-IX

boul. St-Joseph est **259-3500** OU COMMANDEZ PAR FAXI **259-3141**

HEURES D'AFFAIRES
Lun.-mer.: 9h15-18h
Jeu.-ven.: 9h15-21h
Samedi: 9h-17h
Dimanche FERMÉ

Métro Laurier (Autobus 27) / Métro St-Michel (Autobus 67 sud) / Métro St-Joseph (Autobus 144) / Métro St-Michel (Autobus 67 sud) / Métro St-Joseph (Autobus 144) / Métro St-Michel (Autobus 67 sud)

Les espèces dans cette annonce ont été déposées sur fonds publics autorisés.

Affaire Kordic: le proprio du motel a voulu se payer avec l'argent éparpillé

ANDRÉ BELLEMARE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Le propriétaire du motel où John Kordic a été arrêté, menotté mains dans le dos et les pieds liés, le soir du 8 août 1992, a voulu se payer avec l'argent éparpillé sur le sol de la chambre en désordre du client récalcitrant, mais il en a été empêché par un policier.

«Après le départ de M. Kordic en ambulance, a raconté le sergent Jacques Janvier, de la police de Québec, à l'enquête du coroner, hier, le propriétaire m'a dit: «Tiens, du sang sur le tapis... on va se payer avec cet argent par terre pour les dommages causés à la chambre».

«Je lui ai dit qu'il y aurait une enquête sur cet événement et qu'il pourrait toujours poursuivre en justice. Je l'ai invité à sortir, j'ai fermé la porte de la chambre à clé en conseillant au propriétaire de ne pas revenir avant l'arrivée de policiers. J'ai trouvé que c'était une déclaration spéciale et j'ai demandé que l'on surveille bien la chambre étant donné les intentions du propriétaire», a poursuivi le policier, un des deux qui ont témoigné devant le coroner Gérald Locas, hier.

Cette 25e journée de l'enquête n'a rien apporté de nouveau mais elle a été particulièrement difficile pour la mère de la victime, Mme Regina Kordic, qui a eu encore à souffrir le récit des événements tragiques qui se sont soldés par la mort de son fils de 27 ans.

Une mère affligée
Mme Kordic, qui suit attentive-

ment les interrogatoires en écoutant la traduction simultanée des échanges, a éclaté en sanglots à plusieurs reprises. Elle a passé des commentaires, a fait des signes de tête pour réprover certains témoignages et exprimé de diverses façons son désaccord ou sa peine face à des propos des policiers.

Dès les premiers instants de la journée, elle a laissé partir à haute voix: «Come on... justice». Les avocats et le coroner ont fait mine de ne pas l'entendre ni la voir mais, plus tard dans la journée, son avocat, Me Paul Bouchard, a dû lui indiquer à quelques reprises de se calmer.

L'avocat des ambulanciers, Me Benoit Mailloux, s'est même arrêté un moment pendant un contre-interrogatoire et, se tournant vers la mère éplorée, lui a dit: «Madame...». Mme Kordic s'est alors caché le visage dans un mouchoir pour étouffer des sanglots et réprimer ses sentiments.

Son avocat, Me Bouchard, a confié que sa cliente est très affectée par la mort de son fils, qu'elle a peine à dormir et qu'elle est de plus en plus fatiguée de sorte qu'elle éprouve parfois des difficultés à contrôler ses émotions.

Les témoignages de policiers se sont terminés hier et l'enquête prendra une autre allure à compter d'aujourd'hui, alors que les deux ambulanciers qui ont assuré le transport du hockeyeur à l'hôpital seront appelés à venir donner leur version des faits.

Pourquoi à l'hôpital?
Jusqu'à maintenant, des déclarations contradictoires ont tantôt fait paraître les ambulanciers comme peu préparés pour cette

intervention — «ils sont arrivés au motel sans bonbonnes d'oxygène ni appareils de réanimation», a dit le policier Yvon Routhier — et tantôt comme efficaces — «j'ai été étonné de la rapidité avec laquelle ils ont agi ce soir-là», a assuré le sergent Janvier.

Me Gratiem Boily, l'avocat des assureurs de la Corporation des techniciens ambulanciers du Québec métropolitain (CE-TAQM), a posé la question suivante au coroner pendant l'absence du témoin Jacques: «Pourquoi avoir envoyé M. Kordic à l'hôpital alors que tous les policiers entendus ici ont affirmé qu'il était dans un état de santé normal, qu'il respirait normalement et que l'on n'a pas paru inquiet de la santé de M. Kordic?»

«C'est là où je veux en venir, monsieur le coroner. Pourquoi ne pas avoir simplement amené M. Kordic en cellule pour lui permettre de dégriser (sic). Bien non, on a décidé de le transporter à l'hôpital. Il doit y avoir une raison à cela», a ajouté Me Boily qui aura certes plusieurs questions à poser à ses clients de la CE-TAQM.

Dans cette affaire, les avocats des policiers tâchent de démontrer que les forces de l'ordre n'ont rien à se reprocher tandis que les représentants des ambulanciers veulent démontrer que ces derniers ne pouvaient faire plus et ne peuvent être tenus responsables de la mort de l'athlète de 27 ans.

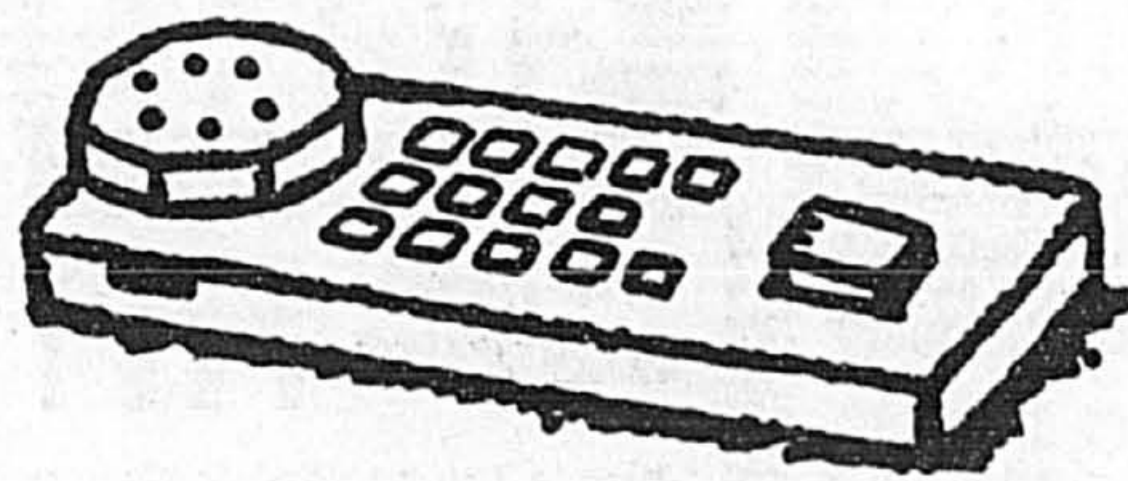
Avec toujours en exergue la poursuite en Cour supérieure de 1,6 million de la famille Kordic contre les villes de Québec et de l'Ancienne-Lorette, et la CE-TAQM.



PRENEZ CECI, ET VOUS OBTIENDREZ CECI



ET CELA.



Effectuez, en classe Affaires d'Air Canada, 3 vols aller-retour de Montréal à destination de n'importe quelle ville européenne ou 6 vols aller-retour à destination de Vancouver, Calgary, Edmonton ou Los Angeles, et obtenez GRATUITEMENT le service Chauffeur, lors de votre prochain voyage en classe Affaires avec Air Canada, et un mois d'appels illimités par le biais du service Seatfone*.

Pour être admissible, vous devez effectuer ces vols aller-retour en classe Affaires d'Air Canada, en avril et mai 1993. Les passagers doivent remettre leur carte d'accès à bord en guise de preuve de leur vol en classe Affaires, accompagnée de leurs nom, adresse et numéro de téléphone. Le tout doit parvenir avant le 15 juin 1993, par courrier recommandé, à l'adresse suivante:
Concours classe Affaires plus Air Canada, C.P. 13 000, Saint-Laurent (Québec) H4Y 1H4. Air Canada vous fera parvenir une confirmation ainsi que les modalités d'attribution des prix dans les 3 semaines suivant la réception de votre envoi.

* Valable uniquement lors de vos vols en classe Affaires avec Air Canada.

DRF 16541



Chuck Brown

DIMANCHE OUVERT
11 h - 16 h

BALLES

Balles Récupérées 1 douz.	11 ⁹⁹
Wilson Pro Staff pqt 15	20 ⁹⁹
« Nouveau » Spalding Magna	23 ⁹⁹
« Nouveau » Wilson Ultra Competition	24 ⁹⁹
« Nouveau » Precept Extra Velocity	24 ⁹⁹
« Nouveau » Ram XTC	25 ⁹⁹
« Nouveau » Spalding Tour Edition	26 ⁹⁹

LE # 1
DU GOLF
AU
CANADA



LE # 1
DU GOLF
AU CANADA

GANTS

Wilson Tour Special	8 ⁹⁹
Etonic Tour Classic cuir	10 ⁹⁹
« Nouveau » Taylor Made synthétique	11 ⁹⁹
All Star Super Star	11 ⁹⁹
Foot Joy Weather Soft	11 ⁹⁹
Wilson Staff cuir double Velcro	15 ⁹⁹
Foot Joy Sta Soft	18 ⁹⁹
All Star Super Grip	18 ⁹⁹

SACS DE GOLF

15% DE RABAIS
Tous les nouveaux sacs 1993 de Rampion, Fila, Miller Golf, Mizuno, McGregor, Taylor Made, Wilson, Spalding et autres!

VÊTEMENTS 1993

NOUVELLES COLLECTIONS	
ASHWORTH	LA MODE
HATHAWAY	LEON LEVINE
ANTIGUA	TAYLOR MADE
SANSABELT	WILSON

CHAUSSURES DE GOLF

15% DE RABAIS
Toutes les nouvelles chaussures 1993 de Foot Joy, Etonic, Dexter et autres...

Nous acceptons les échanges
Ajustements gratuits avec tout achat d'un ensemble de golf neuf
(1er ajustement seulement)
Atelier de réparation complet, service le jour même pour les poignées

SUPER-RABAIS SUR LES ENSEMBLES DE GOLF

TIGE D'ACIER

Northwestern Débutant 7 pièces	89 ⁹⁹
Frazer T-2-100 7 pièces	179 ⁹⁹
Golden Ladder-Lassie 11 pièces	249 ⁹⁹
Spalding Diplomat II 11 pièces	309 ⁹⁹
« Nouveau » Spalding Executive EZ 11 pièces	359 ⁹⁹
Power Built Grand Slam avec « nouveau » bois Mid Size 11 pièces	379 ⁹⁹
« Nouveau » Pro Gear Shootout 11 pièces	399 ⁹⁹
« Nouveau » Golf Trend Pure Gold 11 pièces	399 ⁹⁹
« Nouveau » McGregor Heritage 11 pièces	399 ⁹⁹
T.N.T. Patriot avec « nouveaux » bois Mid Size tige Bore Thru 11 pièces	419 ⁹⁹
Wilson X-31 11 pièces	429 ⁹⁹
« Nouveau » Ram Accubar 11 pièces	459 ⁹⁹
Tony Penna Innovator Steel Shaft 11 pièces	499 ⁹⁹
« Nouveau » Wilson 1200 Gear Effect 11 pièces	539 ⁹⁹
« Nouveau » Fila 918 11 pièces	549 ⁹⁹
Fers Cobra Oversize	579 ⁹⁹
« Nouveau » Cleveland V.A.S. fers seulement	734 ⁹⁹
Tommy Armour 845 11 pièces	859 ⁹⁹
« Nouveau » Wilson Ultra Staff 11 pièces	879 ⁹⁹

GRAPHITE

« Nouveau » Spalding Diplomat II 11 pièces	479 ⁹⁹
« Nouveau » Pro Gear Shoot Out 11 pièces	549 ⁹⁹
Power Built Gran Slam 11 pièces	599 ⁹⁹
« Nouveau » Discovery Golf Urge 11 pièces	499 ⁹⁹
Tony Penna Innovator 11 pièces	599 ⁹⁹
« Nouveau » 767 Series 11 pièces	649 ⁹⁹
Mitsubishi Shadow 11 pièces	699 ⁹⁹
« Nouveau » Pro Gear Effect 11 pièces	799 ⁹⁹
« Nouveau » Yamaha Mid-Size Accuracy 11 pièces	849 ⁹⁹
« Nouveau » King Cobra Oversize fers seulement	899 ⁹⁹
« Nouveau » Wilson Ultra Staff fers seulement	1 079 ⁹⁹
« Nouveau » Fila Allegro 11 pièces	1 199 ⁹⁹
Fers Yonex ADX Tour	1 399 ⁹⁹
Yamaha Black Select 11 pièces	1 399 ⁹⁹
Yonex ADX 100 fers seulement	1 499 ⁹⁹

ENSEMBLES

DÉBUTANT Ensemble Northwestern 7 pièces avec sac Mizuno Tour Lite	119 ⁹⁹
INTERMÉDIAIRE T.N.T. Decca 10 11 pièces avec sac T.N.T. modèle T8951	389 ⁹⁹
AVANCÉ T.N.T. Progressive 11 pièces avec sac T.N.T. modèle TB101 et capuchons fourrure	529 ⁹⁹

OFFRE SPÉCIALE

TITLEIST PRO TRAJECTORY Ensemble de 3. Ord. 459,99 \$ **SOLDE 379⁹⁹**

ENSEMBLES POUR DAMES

DÉBUTANT
Lady Frazer 7 pièces avec sac Circuit C competition et capuchons fourrure Circuit **239⁹⁹**

Heures d'ouverture : Lundi-mercredi 9 h à 18 h Jeudi-vendredi 9 h à 21 h Samedi 9 h à 17 h — Dimanche 11 h à 16 h

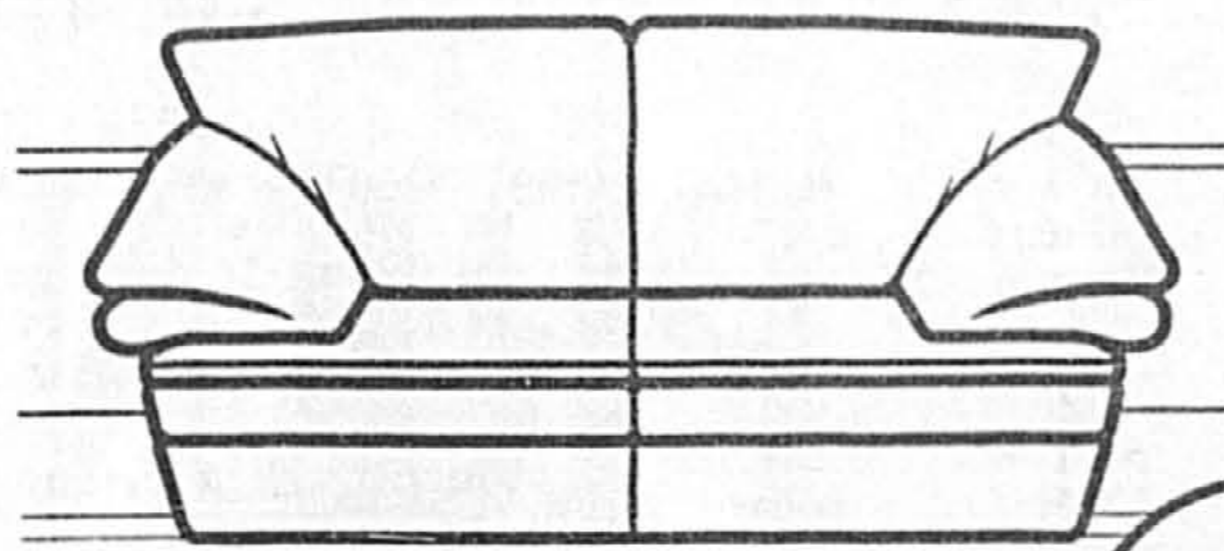
Chuck Brown
N° 1 DU GOLF AU CANADA

3970, MONT-ROYAL, ST-HUBERT 5775, BOUL. LÉGER, MONTREAL-WOUD
(1 mille à l'est du Parc Champlain) (angle, Lévesque et Lévesque)
861-1594 327-4334
7745, CÔTE-DE-LIESSE ST-LAURENT 610, RUE SOMERSET OUEST
(GOLF GARDEN) (OTTAWA)
731-3210 (613) 233-8467

Fontaine
DE BELLES CHOSES !

Se jeter dans les bras d'Adonis c'est découvrir le super confort tout cuir !
Les doubles coussins, les accoudoirs repliés, les coutures apparentes.
Voilà une bonne raison pour s'asseoir, s'allonger, se détendre...
2495 \$ TPS incluse.

- Et pourquoi ces cornes sur MA tête ?
- Euh... c'est Adonis, mon chéri...



Dans l'est : 9780 Sherbrooke Est, 352 3913
Aux portes de Laval : 12265 Laurentien, 331 8044

OUVERT
DIMANCHE
11 à 5

Marasme dans l'industrie militaire : Expro met à pied 200 travailleurs

GEORGES LAMON

Les difficultés que connaît l'industrie militaire québécoise depuis quelques années se sont repercutées sur Les Produits chimiques Expro, de Saint-Thimothée, qui viennent de mettre à pied 200 travailleurs pour une période d'environ un mois.

L'usine, qui fabrique des explosifs et de la poudre propulsive dont la production est exportée à 90 p. cent aux États-Unis, est vic-

time des compressions budgétaires de 88 milliards de dollars annoncées par le président Bill Clinton, dans son budget de la défense.

Depuis déjà deux ans la production militaire est en sérieuse difficulté au Québec. Contrainte d'amputer 300 emplois, l'usine Expro, qui comptait 1000 travailleurs il y a quelques années, se retrouve aujourd'hui avec des effectifs réduits de moitié. Confrontée à huit grèves depuis 1966, elle a toutefois connu la «paix industrielle» ces six dernières années.

Marc Laviolette, président du Syndicat des produits chimiques de Valleyfield, a rappelé hier en conférence de presse, en compagnie de Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN, qu'Expro est le troisième employeur de la région de Valleyfield. Et la mise à pied de 200 travailleurs représente, selon lui, l'équivalent de la dernière fermeture dans la région, soit Dominion Textile qui avait entraîné 250 mises à pied.

Depuis environ deux ans, un comité a été mis sur pied par le syndicat et l'entreprise à Expro pour tenter de trouver des marchés autres susceptibles de maintenir des emplois. Cette initiative syndicale a réjoui Pierre Paquette: «C'est intéressant de voir un syndicat parler de reconversion, a-t-il précisé. Le gouvernement fédéral y trouvera son compte. Il faut prendre les devants dans ce secteur. Nous, on est prêts à avancer dans ce sens.»

C'est dans ce même esprit que le syndicat a demandé à la ministre de la Défense, Kim Campbell, la création d'un fonds national de reconversion industrielle pour aider les entreprises militaires du Québec à se recycler dans d'autres secteurs moins controversés.

À ce sujet, le syndicat a déjà identifié huit secteurs qui pourraient être explorés, notamment dans les produits chimiques et l'environnement. De l'avis de Marc Laviolette, qui n'a cependant pas voulu donner plus de détails, c'est «très faisable».

Pour sa part, le secrétaire général de la CSN a reproché à la ministre de la Défense de ne pas se préoccuper de la situation de l'emploi dans l'industrie québécoise de la défense. «Pourquoi n'imitte-t-elle pas le président Bill Clinton qui a annoncé un plan de reconversion industrielle de 19,6 milliards. Le gouvernement conservateur a choisi de laisser les forces du marché agir et les emplois québécois s'envoler», a commenté M. Paquette. Mais, selon lui, le gouvernement du Québec a également sa part de responsabilité dans la préservation des emplois de cette industrie.

Au Québec, le secteur militaire compte 61 000 emplois dont la moitié dans le secteur manufacturier: 670 entreprises qui génèrent 2,2 milliards de dollars. Depuis 1987, cette industrie a connu un déclin de 20 p. cent et perdu 22 p. cent de ses emplois (8800), dont 6500 reliés à l'industrie manufacturière.

Le syndic ouvre les soumissions pour les biens personnels de la famille Malenfant

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le syndic Pierre Poliquin a procédé hier à l'ouverture des soumissions pour les biens person-

nels de la famille Malenfant. Il s'agit principalement de résidences, de terrains et de voitures à vendre.

Si on comptait 283 soumissionnaires au total, c'est environ un millier de soumissions distinctes (puisque certaines enveloppes contenaient une douzaine et plus de propositions sur la quarantaine de lots en vente) qui ont été lues devant plus d'une centaine d'intéressés.

Ceux-ci débordaient même de la salle de réunion de la firme de comptables Samson Bélair Deloitte et Touche, mais leur nombre a considérablement diminué au fil des heures.

Le syndic s'est montré relativement satisfait des propositions reçues. Il a par exemple qualifié de «relativement intéressants» les montants proposés pour les sept Mercedes Benz.

Pendant toute la séance, Alain, le fils de Raymond Malenfant a minutieusement noté toutes les sommes dévoilées par le syndic.

Après un élagage des soumissions les plus basses, les cinq inspecteurs à la faillite se réuniront lundi pour étudier les propositions les plus sérieuses. Ils recevront aussi les conseils d'experts en commerce international de voitures de collection, notamment pour la Lamborghini à quatre roues motrices et la Rolls Royce retrouvées en Floride et pour lesquelles les offres supérieures ont été de 46 000 \$ et 40 000 \$ respectivement.

Pour ce qui est des propriétés, celle du 77 de la Plage Saint-Laurent à Cap-Rouge a reçu le plus grand nombre d'offres, mais même la plus haute (161 000 \$) n'excédait pas le solde de l'hypothèque (195 000 \$), même si elle était supérieure à l'évaluation municipale (153 000 \$) utilisée comme guide pour les soumissionnaires.

Plusieurs résidences ont été l'objet de soumissions très proches de l'évaluation municipale, tandis que certains terrains vacants ont intéressé des preneurs éventuels pour plus que cette évaluation, notamment un espace de 4133 mètres carrés situé près du Motel Universel de Sainte-Foy évalué à 367 000 \$. Pour cet emplacement, deux soumissionnaires ont offert 400 000 \$ et plus et un troisième s'est engagé à verser 533 000 \$.

Pour ce qui est du processus de liquidation des hôtels, le syndic a indiqué que le Wandlyn Universel, sur le boulevard Laurier, semble générer le plus d'intérêt. Mais aucune nouvelle transaction n'est encore conclue ni sur cet élément d'actif, ni sur les autres.

La tempête du siècle évaluée d'un satellite

Agence France-Presse
PASADENA

Les indications fournies par le satellite franco-américain Topex-Poseidon sur la hauteur des vagues lors de la «tempête du siècle», le 14 mars dernier, ont servi à mesurer la force inattendue de ce phénomène climatique qui a tué 238 personnes selon un dernier bilan, a indiqué la NASA.

Le satellite, lancé par l'Agence Spatiale Européenne (ESA) en août dernier avec une fusée Ariane, tourne à 1300 km d'altitude sur une orbite inclinée à 66 degrés, ce qui lui permet de couvrir la majeure partie des océans.

DU JAMAIS VU!



L'expression accessible du bon goût.

899\$ T.P.S. inc.

TOUT CUIR
Des valeurs sûres à prix réduit toute l'année.

6255, rue Saint-Hubert
Montréal, 273-7711
2020, rue University
Montréal, 845-7296

mariette
clermont

4300, rue de la Savane,
Montréal, 735-1242
2300, boul. Le Corbusier
Laval, 382-6870

Le complice de vos soirées



399⁹⁹

Ce lave-vaisselle à encastrer Viking Eaton vous permettra d'éviter la corvée de la vaisselle. Ainsi, vos réceptions n'en seront que plus agréables! Les paniers spéciaux, de luxe, sont profonds et de grand format. 3 cycles et lavage à 3 niveaux. Modèle DU311X. Approuvé par le bureau de recherches Eaton. 399.99 1A. (Hors-photo). Lave-vaisselle adaptable, avec les mêmes caractéristiques que celles du modèle ci-dessus. Modèle DC361X, blanc. 499.99

Vendus à ou par tous les magasins Eaton. Rayon des électroménagers, 556. Venez ou composez : 284-8484.

2 avantages de la carte Eaton

Utilisez votre carte Eaton et vous obtiendrez gratuitement la livraison à domicile ou au bureau, avec achats totalisant 200.00 ou plus (à l'intérieur de notre circuit de livraison).

Utilisez votre carte Eaton et vous obtiendrez gratuitement une année supplémentaire de garantie, à l'achat d'une protection d'un an de notre Programme d'entretien prolongé (articles neufs seulement; renouvellements non compris). Offres en vigueur jusqu'au 31 août 1993.

Lors de la livraison de tout électroménager, nous reprenons votre vieil appareil sans autres frais.



EATON

Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

Trois ans de prison pour tentative de meurtre par transmission du sida

PC
TROIS-RIVIÈRES

Le juge Alain Morand, de la Cour du Québec, à Trois-Rivières, a imposé hier une peine de trois ans de détention à Mario McKenzie, 26 ans, de Saint-Stanislas, en Mauricie.

McKenzie avait été reconnu coupable la veille de tentative de meurtre pour avoir tenté de transmettre le virus du sida.

A l'issue d'un procès d'une journée, le juge Morand a conclu que l'accusé s'était délibérément infligé une coupure à un doigt dans un bar de Saint-Stanislas, le 12 février dernier, avant d'aller se battre avec un individu avec l'intention de le contaminer.

La preuve a révélé que McKenzie reprochait à cet individu d'avoir répandu la ru-

meur voulant qu'il soit atteint du sida.

Au cours de la bousculade, la victime avait reçu du sang dans la figure et sur ses vêtements.

En prononçant la sentence, le juge a dit avoir tenu compte à la fois du passé judiciaire chargé de McKenzie et des efforts qu'il a consentis au cours des derniers mois pour modifier ses comportements.

L'avocat de McKenzie, Me Richard Dion, n'a pas indiqué s'il ira en appel.

Lors du procès, un expert médical appelé à la barre par la défense, le docteur Jean Boucard, du centre hospitalier Saint-Joseph, de Trois-Rivières, a estimé que le risque de contamination dans de telles circonstances et à la condition que la victime ait une plaie ouverte, avait été d'au plus 0,3 pour cent.

Des détenues autochtones se plaignent que les pénitenciers ignorent leurs traditions

HUGUETTE YOUNG
de la PC
KINGSTON

De vibrants témoignages de détenues autochtones ont secoué la Commission royale sur les peuples autochtones, hier, lors des audiences tenues au pénitencier pour femmes de Kingston.

L'une après l'autre, des détenues ont exposé leur triste réalité: agressions sexuelles, psychologiques, violence physique, abandons, etc..

Les neuf détenues de Kingston qui ont accepté de prendre la parole hier, toutes d'origine autochtone, ont imploré la commission royale d'être à l'écoute de leurs doléances.

En particulier, elles se plaignent que les institutions pénitentiaires ignorent les valeurs et les traditions autochtones.

«Nos valeurs spirituelles et nos traditions rendent notre visite ici plus tolérable», a expliqué une détenue, Mme Bev Auger. C'est en prison qu'elle a retrouvé ses racines autochtones, mais pour tenir le coup elle dit avoir besoin de l'appui moral de ses leaders spirituels.

Après avoir protesté, les autorités ont finalement permis il y a deux mois aux aînés de rendre visite aux détenues autochtones 10 jours par mois.

«La présence de nos aînés et nos valeurs spirituelles peuvent faire toute la différence, a reconnu Mme Auger. Nous pouvons commencer le processus de guérison.»

Une autre prisonnière, Sandy Paquachon, a fait écho aux propos de sa collègue. «Je ne peux pas me confier à un prêtre», a-t-elle reconnu.

Elle a déploré les insultes proférées à son endroit et le dédain des gardiens pour sa culture et ses croyances, sans compter leur attitude paternaliste et raciste.

Mme Paquachon a eu une enfance particulièrement difficile. Pourchassée par son père ivrogne, fusil en main, alors qu'elle n'était qu'une enfant, elle l'a échappé belle à plusieurs reprises.

Après avoir fréquenté de nombreux foyers d'accueil, elle a abouti dans un couvent où elle songea sérieusement un moment à devenir religieuse. Les métho-

des rigides de discipline et de châtements corporels de cette institution saskatchewanaise l'ont cependant dissuadée de poursuivre dans cette voie. A 18 ans, elle commettait son premier vol à main armée.

Aujourd'hui, la prison pour femmes de Kingston est son chez-soi. Elle y est depuis 14 ans et pourrait y rester pendant 14 années supplémentaires.

Selon elle, les services offerts par un psychiatre sont peu utiles, à moins qu'il ait lui-même vécu les traumatismes de l'agression physique et sexuelle.

Sa seule planche de salut, a-t-elle rapporté, c'est l'accès aux leaders spirituels autochtones.

Suicides

Mme Paquachon a aussi longuement déploré la vague de suicides récents à Kingston. On y a retrouvé huit femmes pendues depuis 1988. Et les conditions médicales y sont également atroces, a-t-elle rapporté.

A cet égard, elle a signalé la lenteur des autorités à réagir, la semaine dernière, lorsqu'une détenue s'est plainte d'un malaise. Celle-ci devait perdre son bébé de

sept mois quelques heures plus tard à l'hôpital.

D'autres détenues ont relaté des expériences tout aussi tristes les unes que les autres.

L'une des commissaires, Viola Robinson, s'est dite estomaquée d'apprendre que plusieurs prisonnières avaient dû se retrouver en prison pour découvrir leurs racines autochtones.

Bien qu'elle reconnaisse que le champ d'action de la commission soit limité pour réformer le système pénitentiaire, elle croit possible d'instaurer certaines mesures immédiatement. Entres autres, des conseillers spirituels autochtones devraient être disponibles en permanence.

Nous ne pouvons pas réaliser de miracle, a-t-elle dit. Mais les témoignages entendus hier l'ont cependant convaincue que le système judiciaire, tel que conçu par la société blanche, ne rend pas justice aux autochtones.

La prison de Kingston fermera ses portes en 1994. Cinq autres institutions, dont une forme de «maison de guérison» destinée aux autochtones, ouvriront leurs portes au cours des prochaines années.

Un homme accusé d'agressions sexuelles sur des enfants

PC
TROIS-RIVIÈRES

Un homme de 67 ans, de Manseau, Raoul Pépin, subira son enquête préliminaire le 13 mai sous des accusations d'attouchements et d'agressions à caractère sexuel sur des enfants qui étaient âgés entre 7 et 12 ans au moment des délits.

Les actes reprochés à Pépin auraient été commis sur une période de 14 ans entre juillet 1977 et septembre 1991.

La date de l'enquête a été fixée hier.

Pépin est en liberté provisoire depuis le mois de janvier.

GRAND SOLDE DU DISTRIBUTEUR RABAIS DE 50 % A 70 %

Ensemble coin repas et salle de séjour en rotin et osier de qualité



POUR PLUS DE 400 000 \$ DE STOCK À LIQUIDER

Plus de 80 ensembles de coin-repas en chêne et en teck à liquider. Grand choix de modèles et couleurs. 870. Bégin

Ensemble 5 pièces 395 \$
Ord. 1 099\$
335-3350

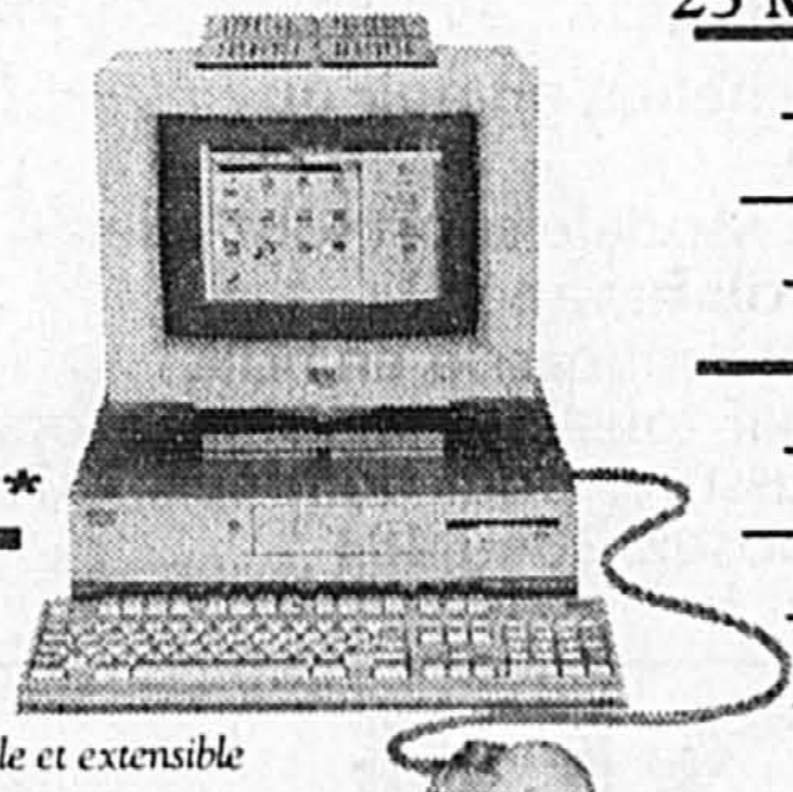
Heures d'ouverture: LUNDI AU VENDREDI de 9 h à 17 h SAMEDI de 11 h à 16 h

Votre ordinateur personnel Ambra grandit avec vous.

Ambra^{MC} a compris qu'un ordinateur doit grandir au rythme de vos besoins. En passant de 25 MHz à 66 MHz, le 486 d'Ambra vous permet d'augmenter jusqu'à 100 % les performances de votre système.

Sprinta i486SX

- processeur à 25 MHz extensible à 33, 50 ou 66 MHz
- mémoire vive de 4 Mo, extensible à 32 Mo
- disque dur de 100 Mo
- antémémoire rapide de 64 Ko
- comprend : écran SVGA, mémoire vidéo de 1 Mo, souris et tapis
- logiciels DOS 5.0 et Windows 3.1 préchargés
- compatible avec le système OS/2
- unité de disque de 3 1/2 po
- 3 emplacements de carte et 3 logements pour unité de stockage permettant d'ajouter graduellement les options dont vous avez besoin
- verrou de sécurité et mot de passe
- garantie avec service sur place[†] gratuit durant 12 mois
- assistance téléphonique sans frais



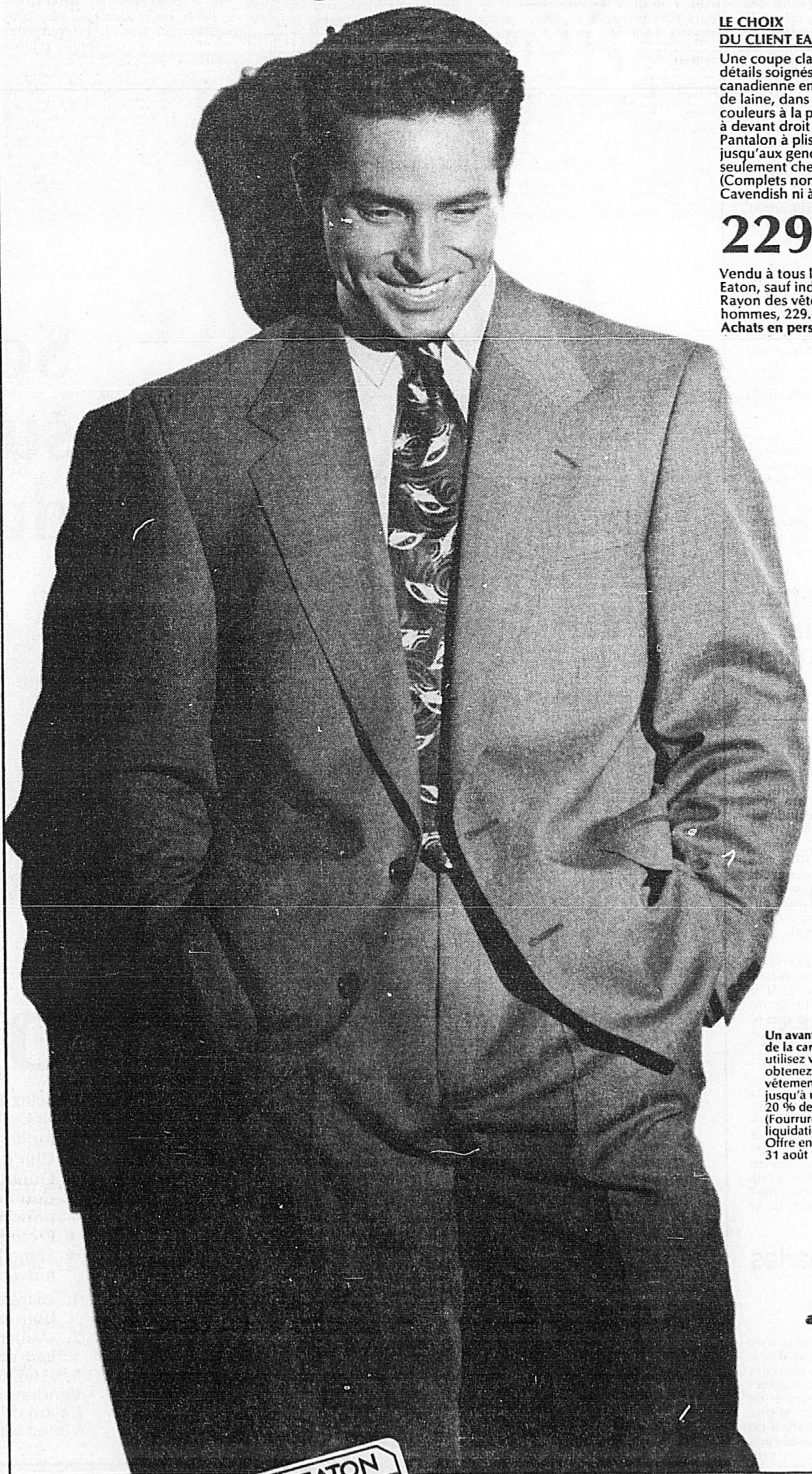
1 889 \$.*

Sprinta i486SX abordable et extensible

Pour connaître le détaillant le plus proche, composez le 1 800 363-0077, poste 809.

Ambra est un produit d'ExpertComp Services Limitée, une filiale d'IBM Canada Ltée. i486^{MC} est une marque déposée d'Intel Corporation. Windows est une marque déposée de Microsoft Corporation. *Peut ne pas être disponible en régions éloignées. *Le prix indiqué ne comprend pas les frais pour des services supplémentaires que les détaillants ou concessionnaires peuvent fournir. Les prix sont sujets à changement sans préavis. Les détaillants ou concessionnaires peuvent vendre à prix moindre.

Le complet classique Eaton



LE CHOIX DU CLIENT EATON

Une coupe classique aux détails soignés. Confection canadienne en fine étoffe de laine, dans un choix de couleurs à la page. Veste à devant droit ou croisé. Pantalon à plis creux, doublé jusqu'aux genoux. Pour vous, seulement chez Eaton! (Complets non offerts à Cavendish ni à Beloeil.)

229⁹⁹

Vendu à tous les magasins Eaton, sauf indication contraire. Rayon des vêtements pour hommes, 229. Achats en personne seulement.

Un avantage de la carte Eaton: utilisez votre carte Eaton et obtenez les retouches de vêtements gratuitement, jusqu'à un maximum de 20 % de la valeur de l'achat. (Fourrures et articles en liquidation non compris). Offre en vigueur jusqu'au 31 août 1993.



EATON

Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

Une assistée sociale, désireuse de travailler, se bat contre la bureaucratie gouvernementale

ANDRÉ NOËL

■ Anne Charest, une jeune assistée sociale, se bat contre la bureaucratie gouvernementale pour retourner sur le marché du travail tout en gardant sa fille handicapée chez elle.

Le problème, c'est que le gouvernement est prêt à payer les médicaments requis par la santé de sa fille, Constance, seulement si elle reçoit de l'aide sociale.

Le ministère de la Main-d'œuvre et de la sécurité du revenu refuse aussi de payer le salaire d'une auxiliaire familiale pour s'occuper de Constance à la maison une trentaine d'heures par semaine, pendant que Mme Charest serait au travail.

«On m'a dit: ou bien vous restez sur l'assistance sociale, ou bien vous placez votre fille, raconte Mme Charest, une Montréalaise âgée de 29 ans. Mais je ne peux pas me résoudre à vivre au crochet de la société, quand je suis capable de travailler. Et je veux garder Constance avec moi.»

La jeune mère de famille s'est séparée de son mari il y a deux ans. Elle a aussi un garçon, Jonathan, 11 ans. Constance, 10 ans, souffre du syndrome de Turner, une maladie qui s'accompagne de difficultés de croissance et de stérilité. La petite fille, légèrement déficiente, a aussi beaucoup d'autres problèmes, reliés aux systèmes cardiaque, digestif et urinaire.

En juin dernier, elle a dû subir

une XIème intervention chirurgicale, à la vessie cette fois. Il y a eu des complications. Il fallait lui donner des traitements toutes les deux heures. Anne Charest a dû abandonner son travail de représentante de commerce.

«Il fallait assurer une présence à la maison, relate-t-elle. Mais j'ai pu obtenir une auxiliaire seulement pour une quinzaine d'heures par semaine. Et puis les médicaments se sont mis à coûter une fortune: entre 40 000 \$ et 50 000 \$ sur une base annuelle.

«Je reçois une certaine aide, du CLSC et d'une compagnie pharmaceutique entre autres. Mais c'est très insuffisant. Si je retourne au travail, je devrais payer une gardienne à la maison et déboursier plus de 10 000 \$ par an en médicaments. Ça ne prendrait pas de temps que je ferais faillite.

«Alors, la seule solution, c'est de rester sur l'assistance sociale. Mais ça m'enrage. J'ai tout ce qu'il faut pour travailler. C'est quand même incroyable que la bureaucratie du gouvernement m'oblige à rester à la maison.»

Mme Charest s'est adressée, sans résultat, au Protecteur du citoyen. Le personnel de l'hôpital Sainte-Justine a multiplié les démarches pour elle auprès de plusieurs ministères. Mais en vain. Cette semaine, Mme Charest a écrit une lettre personnelle au ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté. Son député, Cosmo Maciocia (Viger), lui a promis qu'il s'occuperait de son dossier.

La vie n'a pas été facile pour la jeune femme. Les médecins n'ont pas analysé à temps son liquide amniotique quand elle était enceinte de Constance. Quand ils l'ont fait, il était trop tard pour lui suggérer l'avortement.

Pendant des années, les assurances de son mari ont payé les médicaments. Mais la compagnie de son mari a fermé ses portes. Et les assurances ont cessé de payer.

«Les médecins m'ont dit que Constance serait clouée à un fauteuil roulant. Mais je me suis beaucoup occupée d'elle, si bien qu'elle marche, parle, lit, écrit. Malgré ses handicaps, elle pourra travailler plus tard. J'ai peur qu'elle régresse si elle est placée.

«Le placement en institution coûte cher au gouvernement, environ 150 000 \$ par année. Et moi je coûte cher en assistance sociale. Si on m'aidait un peu à retourner au travail, le gouvernement ferait des économies importantes.»



PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

Anne Charest et sa fille Constance: une longue lutte contre l'absurdité de la bureaucratie gouvernementale.

Les bébés de petit poids sont trois fois plus nombreux dans les quartiers pauvres

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Les nouveau-nés de petit poids sont trois fois plus nombreux dans les quartiers pauvres de Montréal que ceux issus de familles mieux nanties, a indiqué hier à Ottawa la porte-parole d'un organisme de soutien aux défavorisés de la métropole.

«L'insuffisance de poids des nouveau-nés est un des effets de la pauvreté», a déclaré la directrice du Dispensaire diététique de Montréal, Marie-Paule Duquette, devant le comité des Communes sur la pauvreté.

La pauvreté frappe partout. Elle est présente dans tous les quartiers de Montréal, selon Mme Duquette.

«On ne peut plus dire qu'il y a des poches de pauvreté à Montréal, il y en a partout maintenant, ce n'est plus juste le quartier Saint-Henri», a-t-elle ajouté.

Le Dispensaire diététique de Montréal a été fondé en 1879. Son budget de 700 000 \$ est principalement financé par Québec et Centraide. L'an dernier, le Dispensaire est venu en aide à 2500 femmes enceintes de Montréal susceptibles d'accoucher d'enfants de faible poids. Au moins 250 d'entre elles ne bénéficiaient d'aucun revenu.

Le DDM a évalué qu'une femme enceinte sur trois en milieu défavorisé risque de donner naissance à un enfant de faible poids. Les femmes en attente du statut de réfugiée, celles ayant perdu leurs prestations et les adolescentes sans revenu vivent les situations les plus dramatiques.

Un nouveau-né rescapé de la noyade aux WC!

Associated Press
GRENOBLE

■ Un inspecteur de police grenoblois qui se trouvait à son domicile a sauvé de la noyade un nouveau-né mis au monde accidentellement dans les toilettes.

L'enfant, une petite fille née dans la nuit de mardi à mercredi alors que sa mère se trouvait aux WC, était tombé au fond de la cuvette, rapporte le *Dauphiné Libéré* dans son édition de jeudi.

Le policier, alerté par les cris de la maman, était venu en voisin voir s'il pouvait être utile. Il a compris très vite que la jeune mère venait d'accoucher et que le nouveau-né était en train de se noyer.

Devant le père tétanisé, l'inspecteur a saisi le bébé et l'a sorti de l'eau. Il l'a enveloppé dans une serviette, puis dans des couvertures mais n'a pu couper le cordon ombilical. Il a fallu attendre l'arrivée des ambulanciers du Service d'aide médicale d'urgence pour libérer l'enfant. La fillette, qui n'a pas encore de prénom, et la mère se portent bien.

Pointe St-Charles triomphe

■ La clinique communautaire de Pointe Saint-Charles vient de signer une entente avec le ministre Marc-Yvan Côté, entente qui met fin à plus d'un an de luttes et de négociations. Le soutien d'une grande partie de la population du quartier et l'appui de nombreux groupes communautaires et syndicaux à travers la province ont amené le ministre Côté à reconnaître que l'implication des gens de Pointe Saint-Charles dans la direction de la clinique dépasse les règles de la loi 120, adoptée en juin 1992. Le titulaire de la Santé et des Services sociaux reconnaît également la qualité des services offerts par le personnel de la clinique et maintient sa base financière.

Soft Stags sur la route du confort !

69⁹⁹

Bouclez-les et partez d'un pied léger. C'est facile, les chaussures Soft Stags sont offertes à bon prix chez Eaton !

- Cuir de veau souple
- Doublure en tissu qui « respire » et doublure intermédiaire en mousse pour plus de confort
- Première moulée amovible
- Semelle flexible. Offertes en largeurs moyenne et large.

1. «Banker». Richelieu en noir ou bourgogne.
2. «Millenium». Modèle sport tout-aller lacé en noir ou havane.
3. «Hyatt». Genre mocassin en noir.

Vendues à ou par tous les magasins Eaton. Rayon des chaussures pour hommes, 237. Venez ou composez: 284-8484

EATON
Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

EATON
1234 5678 9012
TIMOTHY EATON